



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 16 DECEMBRE 2019 – DE 19H30 A 23H25
A l'Hôtel de Ville de Bulle

Présidence

Monsieur Malik SEYDOUX (PLR), Président
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS), Vice-Président

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC)
Monsieur Serge CASTELLA (PS)
Monsieur Nicolas CHARRIERE (PLR)
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)
Monsieur Cyrille PÜRRO (PS)

Présents

Mesdames, Messieurs
Thérèse ANATRA-LUCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR)
François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR)
Firmin ESSEIVA (PVL) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Madame Chantal FROSSARD (PDC) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Eric GOBET (PLR) – Laurence GUMY (PDC) – Alain JAQUET (UDC) – Erwan KERAVEC (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Laurent MONNEY (PDC) – Charles MOREL (PLR) – Alain PASCHE (UDC) dès 20h08, (point 3 OJ) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts)
Lucile POCHON (PS) – Dominique PROGIN (PLR) – Cyrille PÜRRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Julien RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Hervé RUFFIEUX (PRL)
Théodore SAVARY (PS) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusée

Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC)

Absente

Amandine SUGNAUX (UDC)

Total

47 membres sont présents, 1 est excusé, 2 sont absents. La majorité absolue est de 24.
Dès 20h08, 48 membres sont présents (arrivée de M. Alain PASCHE). La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Mesdames, Messieurs Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Sébastien LAUPER – Patrice MORAND – Chantal PYTHOUD – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER
(Excusés : Mesdames Johanna GAPANY – Marie-France ROTH PASQUIER)

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Nicole JACQUEROUD

Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police communale

Table des matières

Ordre du jour	6
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019	7
2. Présentation du plan financier 2020 – 2024	7
3. Budget 2020	12
3.1. Budget des investissements	20
3.1.1. Renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux (voir message en annexe)	20
3.1.2. Achat de la parcelle n° 7022, chemin de la Rochetta à La Tour-de-Trême (voir message en annexe)	21
3.1.3. Réaménagement de la zone sportive de Bouleyres (ZSB) - phase 2 : réalisation d'un pumptrack, d'un skatepark et des stationnements vélos (voir message en annexe)	23
3.1.4. Crédit pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres (voir message en annexe)	29
3.1.5. Foyers communaux - climatisation, véhicule et serveur informatique (voir message en annexe)	33
3.1.6. Réalisation du trottoir route de la Pâla 30-44 (voir message en annexe)	34
3.1.7. Rénovation du pont sur la Trême à la rue du Vieux-Pont (voir message en annexe)	35
3.1.8. Réaménagement du secteur gare de Bulle (voir message en annexe)	40
3.1.9. Aménagements de mobilité douce Buissons - Parqueterie - Vevey (voir message en annexe)	45
3.1.10. Remplacement de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)	48
3.1.11. Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain (voir message en annexe)	49
3.1.12. Crédit d'étude pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula (voir message en annexe)	52
3.2. Budget de fonctionnement 2020	55
4. Vente de terrain à la société GESA Gruyère Energie SA à Bulle (voir message en annexe)	57
5. Révision partielle du Règlement sur les terrasses des établissements publics (voir message en annexe)	59
6. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Camille Lavalette sur le parcage sauvage en ville de Bulle : contrôles effectués et mesures envisagées pour y remédier	60
7. Décision sur la proposition interne de M. Charles-Henri Brandt sur l'envoi des documents de travail par e-mail (voir message en annexe)	61
8. Décision de transmission du postulat déposé par M. Sébastien Bossel pour la création d'une patinoire en ville de Bulle (voir message en annexe)	62
9. Décision de transmission du postulat déposé par M. Grégoire Kubski sur le balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle (voir message en annexe)	64

10.	Décision de transmission du postulat déposé par M. Cyrille Pürro sur un engagement de la Ville de Bulle visant la réduction des déchets (voir message en annexe)	65
11.	Divers du Conseil général	65
A.	Propositions	65
B.	Postulats	65
C.	Résolutions	70
D.	Questions.....	70
E.	Remarques – commentaires	76
12.	Divers du Conseil communal	76

Monsieur le Président ouvre la séance :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, et Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.

Mesdames les Conseillères communales Johanna Gapany et Marie-France Roth Pasquier sont excusées, retenues par leurs obligations de parlementaires fédérales. Je leur adresse en votre nom de sincères félicitations pour leur élection et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur nouveau mandat politique. Je profite aussi de féliciter Madame Kirthana Wickramasingam pour son accession à la Présidence du Grand Conseil Fribourgeois et lui souhaite beaucoup de plaisir ainsi que de belles rencontres dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

[Applaudissements]

La Commune de Bulle peut vraiment se réjouir d'avoir autant de représentantes à des postes clés.

Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 27 novembre 2019, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 de le Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

47 membres sont présents

1 membre est excusé

2 membres sont absents (*retard annoncé de M. Alain Pasche*)

majorité : 24

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

* * * *

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 6 décembre 2019 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 18 novembre 2019.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, **Monsieur le Président** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019
2. Présentation du plan financier 2020 – 2024
3. Budget 2020
 - 3.1 Investissements
 - 3.1.1 Renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux
 - 3.1.2 Achat de la parcelle n° 7022, chemin de la Rochetta à La Tour-de-Trême
 - 3.1.3 Réaménagement de la zone sportive de Bouleyres (ZSB) - phase 2 : réalisation d'un pumptrack, d'un skatepark et des stationnements vélos
 - 3.1.4 Crédit pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres
 - 3.1.5 Foyers communaux - climatisation, véhicule et serveur informatique
 - 3.1.6 Réalisation du trottoir route de la Pâla 30-44
 - 3.1.7 Rénovation du pont sur la Trême à la rue du Vieux-Pont
 - 3.1.8 Réaménagement du secteur gare de Bulle
 - 3.1.9 Aménagements de mobilité douce Buissons - Parqueterie - Vevey
 - 3.1.10 Remplacement de divers véhicules du Service Centre d'entretien
 - 3.1.11 Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain
 - 3.1.12 Crédit d'étude pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula
 - 3.2 Fonctionnement
4. Vente de terrain à la société GESA Gruyère Energie SA à Bulle
5. Révision partielle du Règlement sur les terrasses des établissements publics
6. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Camille Lavalette sur le parcage sauvage en ville de Bulle : contrôles effectués et mesures envisagées pour y remédier
7. Décision sur la proposition interne de M. Charles-Henri Brandt sur l'envoi des documents de travail par e-mail
8. Décision de transmission du postulat déposé par M. Sébastien Bossel pour la création d'une patinoire en ville de Bulle
9. Décision de transmission du postulat déposé par M. Grégoire Kubschi sur le balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle
10. Décision de transmission du postulat déposé par M. Cyrille Pürro sur un engagement de la Ville de Bulle visant la réduction des déchets
11. Divers du Conseil général
12. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'ordre du jour.**

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

Monsieur le Président rappelle que chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 par courrier électronique du 18 octobre 2019. Il remercie Madame Jacqueroud pour la rédaction de ce document.

Il demande s'il y a des remarques et, constatant que tel n'est pas le cas, il le soumet au vote.

✍ **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 7 octobre 2019 est accepté à l'unanimité, soit par 47 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * * *

2. Présentation du plan financier 2020 – 2024

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui précise que le plan financier est présenté par le ministre des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, **au nom du Conseil communal**, présente le plan financier comme suit :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vu l'ordre du jour, les messages que chacun a reçus et lus, je vous propose quelques commentaires sur ce plan financier tout en m'en tenant à l'essentiel.

Comme vous le savez, le plan financier pour les 5 années à venir est actualisé chaque année et reporté d'une année à l'autre. Pour la Commune, il s'agit avant tout d'un outil d'aide à la décision, une projection des potentialités d'investissements compte tenu des contraintes toujours plus ardues et des besoins de notre Commune à long terme.

Ainsi, je vous propose de mettre l'accent, dans un premier temps, sur la page 3 du message. Le tableau qui y figure est en quelque sorte un résumé. Sur la ligne des investissements nets, vous trouvez les projections actuelles qui montrent des investissements à hauteur de Fr. 20 mios en moyenne par année.

Que représentent ces Fr. 20 mios ? Les indicateurs financiers que nous connaissons préconisent, pour notre Commune, une limite située entre Fr. 18 mios et Fr. 20 mios. A l'observation de cette ligne, il peut être constaté des montants supérieurs et d'autres inférieurs, en moyenne nous sommes cependant dans le tir.

En revanche, le Conseil communal est bien conscient des choix qui devront être opérés et devra prioriser les investissements en étant attentif au maintien de la qualité dans tous les domaines de la vie, infrastructures sportives, mais aussi culturelles ou dévolues aux seniors pour ne citer que quelques exemples.

Concernant ce plan financier, je vous propose encore un élément qui me semble être parlant sans entrer dans beaucoup plus de détails : les deux graphiques en page 8 du message. Le second graphique peut demander une certaine prudence ou susciter une certaine peur. Il représente l'endettement brut de la Commune. La courbe plus foncée illustre la planification de l'endettement brut 2018 alors que la courbe plus claire illustre la planification 2019 du plan financier.

Il peut être alors constaté une amélioration du plan financier entre l'année passée et cette année. C'est cette amélioration que je vous propose de retenir pour l'instant, tout en sachant, et je le répète, que notre Commune devra faire face à des choix et des priorités.

Pour le plan financier, je n'ai pas de remarques particulières mais je reste à votre disposition pour répondre aux questions.

Merci Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

En marge du résultat déficitaire de Fr. 1.9 mio prévu au budget 2020, la Commission financière a pris connaissance de l'actualisation du plan financier 2020-2024, bien consciente qu'il s'agit de projections et que beaucoup d'éléments restent subjectifs tant il est difficile de prévoir quelles seront les réalités dans cinq ans. Toutefois, gouverner c'est prévoir et cet exercice d'anticipation est par conséquent tout à fait judicieux et permet d'avoir un premier regard, une première analyse sur les éléments qui pourraient affecter les finances communales dans un proche avenir. Bien que sensiblement inférieurs de Fr. 9.6 mios par rapport à ceux communiqués l'année dernière, les investissements nets pour le prochain plan quinquennal se montent tout de même à plus de 100 millions de francs. Ce n'est pas tant l'importance du montant cumulé qui ressort de ces diverses estimations, mais bien la capacité d'autofinancement de la Commune qui reste très en-dessous des dépenses prévues. Cette propension à dépenser davantage d'argent que les comptes d'exploitation dégagent pour couvrir ces dépenses contribuent à détériorer l'endettement de la Commune, qui atteindrait en 2024, selon ces dernières prévisions, le montant total de Fr. 217.0 mios contre Fr. 219.1 mios précédemment. Les investissements planifiés, dont certains ont déjà été votés mais pas encore réalisés, sont détaillés dans le rapport. Sans rentrer dans les détails, les routes communales pour Fr. 48.8 mios, les bâtiments administratifs pour Fr. 18.6 mios, les bâtiments scolaires pour Fr. 11.5 mios et les installations sportives y compris la piscine pour Fr. 19.6 mios sont les investissements les plus importants.

Sans minimiser l'importance de ces chiffres, la lecture des derniers indicateurs financiers, plus spécifiquement deux d'entre eux, permet de les relativiser quelque peu. Le premier, la dette brute

mesurée en % des revenus se situe en 2018 à 98.2%, alors qu'un taux allant jusqu'à un plafond de 150% est considéré comme moyen, au-delà mauvais. Le deuxième, la quotité d'investissement mesure les investissements bruts en % des dépenses consolidées. La moyenne des 5 dernières années est de 12,08%, alors qu'un taux allant jusqu'à 20% est considéré comme représentant un effort d'investissement moyen, élevé au-delà. L'analyse de ces deux ratios permet de souligner que les investissements prévus restent acceptables au regard de ces considérations. Toutefois, des choix devront être opérés, les investissements priorités et étalés dans le temps, de manière à éviter une détérioration plus importante de l'endettement de la Commune qui deviendrait dès lors beaucoup plus problématique. La situation des marchés financiers offrant des taux d'intérêt très attractif, même à long terme, est favorable actuellement, mais un revirement de cette tendance n'est pas à exclure à moyen terme et pourrait péjorer fortement les finances communales, d'autant plus si l'endettement continue sur cette lancée.

Il faut également considérer que les charges liées au CO, favorables encore pour ces prochaines années, vont à nouveau augmenter dès lors que la correction des annuités sera terminée. Ce n'est pourtant pas à l'ordre du jour, mais cela aura aussi un impact à considérer en temps voulu. La marge d'autofinancement reste assez constante annuellement et se monte à Fr. 26.1 mios contre Fr. 31 mios dans le dernier plan, très nettement insuffisante toutefois pour endiguer l'évolution négative de l'endettement.

Comme dit précédemment, ce ne sont que des prévisions, certes basées sur des éléments connus et maîtrisés, mais dont l'évolution reste incertaine. Elles dessinent toutefois la configuration économique vers laquelle nous nous dirigeons et qui nous impactera à moyen terme. Les projections qui nous sont proposées, certes un peu meilleures ou moins mauvaises, c'est selon, et qui ressortent des graphiques joints au message imposeront naturellement le besoin de faire des choix et d'avoir une gestion budgétaire très rigoureuse.

La Commission financière ne peut qu'enjoindre le Conseil communal à respecter le précepte rapporté en conclusion de son message, à savoir assurer un contrôle soutenu et avoir des décisions d'investissements mûries dans le but de garantir une augmentation maîtrisée de la dette. La Commission financière continuera à participer activement aux diverses commissions de bâtisse afin de s'assurer et contribuer au respect de ces considérations. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et ouvre la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Elodie Surchat** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts a pris connaissance avec intérêt de la réactualisation du plan financier pour les années 2020 à 2024. Comme annoncé depuis un certain temps déjà, la réforme fiscale des entreprises entre désormais en vigueur pour ainsi dire demain, avec tout de même un certain nombre d'inconnues. Nous constatons donc que l'endettement brut de la Commune va augmenter, ce qui signifie que des choix devront être faits en fixant des priorités.

Le groupe PS-Les Verts souhaite déjà exprimer sa volonté que des infrastructures dignes de la deuxième ville du canton soient préservées. Il sera en effet nécessaire de continuer d'allouer des budgets suffisants au domaine des écoles, des prestations sociales à la population, de la culture, etc. qui sont trop souvent les cibles de coupes au profit d'autres secteurs plus individualistes comme les routes. C'est avec des

infrastructures attrayantes et en constante évolution que nous continuerons d'attirer des résidents, des entreprises et donc des contribuables.

Reprenant la comparaison faite par le Syndic de Broc, Monsieur Stéphane Sudan, qui indiquait dans la Gruyère de mardi 10 décembre 2019 que sa Commune travaille un peu comme une entreprise du point de vue de la planification financière, nous rappelons qu'à Bulle nous avons aussi dit vouloir que notre Commune travaille comme une entreprise, notamment avec des conseillers communaux engagés comme professionnels. Ce passage considéré par tous comme nécessaire a été reporté à plus tard. Il faudra tout de même faire attention à ce que ce « plus tard » n'intervienne pas « trop tard ».

Afin que les décisions relatives à la planification financière de ces prochaines années soient bien comprises de la population, nous demandons au Conseil communal de faire preuve d'une réactivité à toute épreuve et d'une grande flexibilité, tout en mettant du soin dans une communication claire et anticipée. Ainsi, il devrait être possible de continuer d'investir de façon réfléchie et mesurée et ne pas se contenter de décider des coupes. Comme relevé par notre Préfet dans ce même article de mardi passé, « le district est face à des investissements importants, liés tant au vieillissement de la population qu'à la jeunesse ». La Gruyère doit faire face à une série d'investissements « indispensables au développement régional ». Il est clair que Bulle reste le moteur de la Gruyère et doit ainsi être un exemple à suivre.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Elodie Surchat pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Philippe Dupasquier** pour le groupe PLR.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le plan financier 2020 – 2024.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce document qui amène les réflexions et constatations suivantes.

Nous constatons que l'endettement augmente de manière très importante, voire trop importante, avec un endettement de l'ordre de Fr. 219 millions projeté en 2024 et des budgets de fonctionnement qui s'enfoncent dans le rouge. La capacité d'autofinancement de la Commune est insuffisante pour couvrir les dépenses prévues, ce qui augmente année après année l'endettement de la Commune.

Certes, l'endettement brut est quelque peu trompeur. On doit aussi considérer l'endettement net, qui tient compte des actifs circulants et du patrimoine financier. Et là, l'image des finances de la Commune est meilleure. La prudence est donc de mise dans l'interprétation de ces chiffres, qui ne sont d'ailleurs, il faut le rappeler, qu'une projection. Nombreuses sont les incertitudes, notamment en ce qui concerne la situation économique générale, l'évolution des taux d'intérêt ou les rentrées fiscales futures.

Il n'en ressort pas moins que la pertinence, le bien-fondé et la qualité des investissements projetés devront être au cœur des réflexions de notre Exécutif ces prochaines années. Rappelons aussi que l'acceptation par le Législatif de crédits d'investissement proposés pour des études de projet par la Commune ne signifie pas automatiquement une réalisation du projet proprement dit dans l'année qui suit le résultat de l'étude. Des échelonnements seront parfois nécessaires.

Ce sont sur ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte du plan financier 2020 – 2024.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Laurent Monney** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Même si le plan financier 2020-2024 de la Ville de Bulle ne doit pas être approuvé par le Conseil général, le groupe PDC/PVL l'a minutieusement analysé. En préambule, il est important de mentionner que plusieurs éléments, tels que l'évolution démographique, la situation économique, l'évolution des taux d'intérêts, les relations compliquées de la Suisse avec l'Union Européenne, sans oublier la situation du marché immobilier peuvent impacter ce plan financier de manière importante. Par ailleurs, les investissements et coûts de fonctionnement pour la construction du centre sportif de la Gruyère et du stade de Bouleyres ne sont pas pris en compte dans ce plan financier.

Il est à relever que les investissements diminuent de Fr. 10 millions par rapport au dernier plan financier, en partie grâce aux excellents résultats des comptes 2018. Le déficit de Fr. 1.9 millions au budget 2020 est en augmentation de 70% par rapport à 2019. Cette tendance est maintenue durant le reste de la période, péjorant le degré d'autofinancement des futurs investissements et engendrant par conséquent une augmentation de la dette. Cette dernière reste néanmoins raisonnable en comparaison avec d'autres localités. Comme le dit l'adage, « lorsque je me regarde, je me fais peur, lorsque je me compare, je me rassure ! ».

Ce plan financier n'est en soi pas si critique. Reste néanmoins à nos autorités de faire preuve d'une très grande vigilance et de fixer des priorités en adéquation avec les ressources disponibles. C'est à cette condition que nous pourrions garder l'attractivité de la Ville de Bulle grâce, entre autres, à son taux d'imposition.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Laurent Monney pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jacques Rime** pour le **groupe UDC**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a pris connaissance du plan financier 2020-2024. Nous constatons que les investissements vont exploser ces prochaines années pour nous amener à un endettement prévisionnel de Fr. 219 mios. Les Fr. 10 mios de limite d'investissements fixés il y a quelques années sont largement dépassés. Nous réalisons que ce ne sont que des projections et nous encourageons donc le Conseil communal à étudier attentivement tous les futurs investissements et analyser le réel besoin de ceux-ci.

Nous vous remercions. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion sur le plan financier 2020 – 2024.

* * * *

3. Budget 2020

L'entrée en matière pour le budget étant acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, **Monsieur le Président** s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, **Monsieur le Président** propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2020, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2020. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'examen du budget de fonctionnement par chapitre, puis au vote de celui-ci dans sa globalité.

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour le **Conseil communal**.

« Merci Monsieur le Président pour cette entrée en matière des budgets 2020. Je profite de la parole pour revenir sur les quelques réactions quant au plan financier 2020-2024.

Monsieur Jacques Rime évoque la limite de Fr. 10 mios d'investissements par an allègrement dépassée. Il a toujours été dit qu'il s'agissait de Fr. 10 mios sans les investissements pour les écoles, et ce chiffre a été articulé il y a bien quelques années déjà, à une époque où la population était moins nombreuse.

Comparaison n'est pas raison, a dit Monsieur Laurent Monney. Il est vrai que la démographie de la ville de Bulle augmente. Les intérêts sont éminemment bas et les éléments de l'actualité par rapport au Brexit auront certainement des influences que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui, mais qui pourraient faire apprécier encore davantage le franc suisse et nous mettre dans des situations encore plus difficiles par rapport à l'exportation.

Monsieur Philippe Dupasquier parlait de l'endettement, à distinguer l'endettement brut et l'endettement net d'une commune. Savoir ce qui est dans la colonne des actifs et la colonne des passifs est la base. Mais, quand le plan financier selon MCH2 sera imposé par le droit supérieur, toutes les communes auront la même base et la même façon de présenter la comptabilité et le plan financier. Il y aura, à n'en pas douter, un équilibrage de la richesse ou de la pauvreté ou de l'endettement des communes, lorsque toutes les valeurs seront réactivées à leur juste niveau, ceci dans le sens où aujourd'hui, lorsqu'un amortissement est fait, il y a Fr. 0.00 dans la colonne des actifs, alors que ce patrimoine a une valeur.

Par rapport aux choix qu'il faudra faire au niveau des infrastructures, certains ont déjà été faits dans le budget qui est proposé ci-après. Madame Elodie Surchat parlait des infrastructures à prévoir pour le futur, des choix devront être faits, inévitablement. Avoir des entreprises sur le territoire communal, c'est une volonté. Aujourd'hui, il est même difficile de garder les entreprises bulloises qui doivent se délocaliser, car nous n'avons pas de terrain à mettre à disposition, alors que pour les nouvelles constructions (logements, habitations et secteur tertiaire), nous avons encore une capacité d'augmentation des habitants en ville de Bulle de près de 50%. Ce n'est pas une volonté du Conseil communal de presser l'augmentation des habitants, mais c'est la priorité aujourd'hui de trouver et d'avoir du terrain à mettre à disposition des entreprises.

Voilà pour cette entrée en matière du budget 2020. Les investissements seront passés en revue un à un. Concernant le budget de fonctionnement, il sera présenté par notre argentier. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette entrée en matière et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui au **nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne prendrai la parole qu'une seule fois pour commenter le budget de fonctionnement puisque les investissements seront présentés par l'ensemble du Conseil communal.

Concernant le budget de fonctionnement, il y a une véritable nouveauté cette année, à savoir la réforme fiscale qui nous a demandé de réagir ou d'agir. En effet, en 1^{ère} lecture, le déficit prévu se montait à Fr. 6.2 mios. Les impacts de la réforme fiscale sur la Commune sont actuellement de moins Fr. 5 mios pour l'impôt sur le bénéfice et de moins Fr. 1.6 mios pour l'impôt sur le capital, donc un total de Fr. 6.6 mios de rentrées en moins. C'est un chiffre impressionnant. En fin de travail sur le budget, nous vous soumettons un déficit de Fr. 1.994 mio, correspondant à 1.6% des produits. Nous sommes finalement satisfaits d'être arrivés à ce résultat.

Cette réforme fiscale qui nous pécjore d'environ Fr. 6.6 mios de rentrées est en partie compensée de deux manière :

- Compensation dite de base, Fr. 1.7 mio durant 7 ans, montant dégressif.*
- Compensation pour cas de rigueur, Fr. 2 mios par année, versée en 2020 et en 2021.*

Comme cela a été relevé par Monsieur le Syndic, les années à venir laissent présager des exercices budgétaires plus difficiles.

Par contre, la fiscalité des personnes physiques, selon les prévisions reçues du Service des contributions, verra une augmentation de Fr. 600'000.00 en raison d'une correction de l'imposition des dividendes, également liée à la réforme fiscale, au taux de 70% au lieu de 50%.

Enfin, nous pouvons relever que la péréquation financière nous pécjore cette année de Fr. 200'000.00 net à notre charge, entre la péréquation des ressources et des besoins.

Encore un élément à relever, l'impact toujours grandissant des dépenses liées. Toutefois, je note la bonne nouvelle cette année qui concerne les CO puisqu'une dissolution partielle du fonds du CO pour les intérêts sur 10 ans nous fait bénéficier d'une réduction des charges de Fr. 1.5 mio. Ceci tout en sachant que le traitement des écoles enfantines et primaires charge le budget de + Fr. 650'000.00 ou encore à titre d'exemple, le RSSG de + Fr. 520'000.00.

Evidemment, notre Commune grandit; de 22'700 habitants au 31.12.2017, la population a passé à 23'439 au 31.12.2018, soit une augmentation de 3.2% contre 1.9% pour la moyenne cantonale.

Encore quelques informations concernant ce budget. Nos dépenses liées correspondent finalement à 42% des charges totales, ce qui fait que notre marge de manœuvre est relativement limitée ; si on enlève encore la péréquation des ressources ou les charges autorités et personnels ou les intérêts ou encore les amortissements, la marge de travail est d'environ 30%.

Les éléments qui sont les plus importants pour notre Commune sont l'enseignement et la formation, les affaires sociales, transports et communications ou encore l'environnement qui couvrent environ 60% de notre budget.

Par rapport à ceci, nous ne connaissons pas encore les impacts véritables de la réforme fiscale sur le long terme puisque nous aurons les bons chiffres d'ici à 2 ans.

Ainsi, nous vous proposons donc un déficit tout à fait tenable et pour nous acceptable de Fr. 1.994 mio pour le fonctionnement.

Avant de terminer, je remercie l'ensemble des mes collègues du Conseil communal pour leur travail afin de présenter un budget acceptable, et Messieurs Raoul Girard et Christophe Uldry pour leur soutien dans la préparation de ces éléments. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Alors que le budget 2019 présentait déjà un déficit d'environ 1.2 million de francs ou 0.97% des recettes hors imputations internes, celui qui nous est proposé pour l'exercice 2020 s'est sensiblement détérioré avec une perte de près de 2 millions de francs ou 1.6% des recettes effectives. La situation n'est en soi, au premier regard, pas trop alarmante, mais il convient de l'analyser à l'aune d'éléments favorables exceptionnels tels que la diminution des charges liées aux cycles d'orientation ou les mesures exceptionnelles du canton qui compensent les pertes de recettes fiscales qui découlent de la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises. Sur ce sujet en particulier, au total et à moyen terme, c'est plus de Fr. 3.8 mios qui vont péjorer le résultat de la Commune. Certes, l'impact sera dégressif ces prochaines années, mais leurs effets négatifs se feront sentir de manière plus marquée dès 2022. La situation reste donc préoccupante, comme annoncée dans les derniers plans financiers, et nous devons nous en soucier dès à présent afin d'en limiter les effets, ceci même si les pertes annuelles pourront à l'avenir être compensées avec les réserves constituées suite à l'application des nouvelles normes comptables MCH2. Une gestion rigoureuse des dépenses communales ainsi que de celles d'investissements n'en devient par conséquent que plus évidente.

1. Investissements

En nette augmentation par rapport aux Fr. 11.9 mios nets votés l'année dernière, ce sont Fr. 19.6 mios d'investissements nets après déduction des subventions ou participations de tiers qui sont soumis à l'approbation du Conseil général pour les divers objets proposés. Ces investissements ne seront pas tous réalisés en 2020 et leur impact sur l'endettement doit être lu au regard du budget d'investissements. Ce dernier fait ressortir un résultat net de Fr. 24.3 mios d'investissements en comparaison des Fr. 26.4 mios en 2019, soit une diminution de Fr. - 2.1 mios. Si l'on exclut ceux liés à l'eau et l'épuration, ils se montent à Fr. 21.4 mios contre Fr. 24 mios en 2019 et représentent une diminution de Fr. - 2.6 mios.

À ce titre, les dépenses d'investissements les plus significatives à charge de l'exercice 2020 concernent le nouveau bâtiment administratif (Fr. 6.3 mios), la piscine (Fr. 4 mios), les installations sportives (Fr. 3.7 mios) et finalement celles concernant les infrastructures routières (Fr. 5.8 mios).

L'objectif décidé lors de la précédente législature de plafonner les investissements à Fr. 10 mios par année, afin de limiter leur impact sur l'endettement, était louable mais est difficilement réalisable au vu des énormes investissements que la Commune va et devra réaliser ces prochaines années. Toutefois, l'analyse de la capacité financière permet une certaine marge de manœuvre dans l'appréciation des montants d'investissements tout en restant à un niveau d'endettement acceptable. Ainsi, des choix

devront être opérés et des priorités définies afin de limiter au maximum l'évolution de l'endettement qui ne peut que se détériorer au regard de la capacité d'autofinancement actuelle de la Commune.

2. Budget de fonctionnement

Les charges de fonctionnement effectives, c'est-à-dire sans les opérations internes, se sont montées à Fr. 124.6 mios, soit un peu plus de Fr. 2.5 mios par rapport au budget 2019, soit une augmentation de 2.1%.

Les recettes n'ont augmenté que de 1.4% ou un peu plus de Fr. 1.7 mio pour atteindre Fr. 122.6 mios. Cet écart entre une augmentation des charges plus importantes que celle des produits contribue ainsi au résultat négatif de Fr. 2 mios rapporté au budget 2020, plus défavorable de Fr. 0.8 mio par rapport à la perte inscrite au budget précédent.

Voici maintenant quelques points qui ressortent de notre analyse :

- L'ensemble des budgets a été revu avec les Conseillers communaux le 25.11.2019. Les Conseillères et Conseillers ainsi que Monsieur Uldry ont répondu aux diverses questions et apporté les précisions demandées par la Commission financière; certaines informations complémentaires ont été communiquées ultérieurement.
- L'analyse du budget a mis en évidence des écarts plus ou moins importants dans tous les dicastères autant pour les charges que pour les produits. Ces écarts ont été détaillés, expliqués et justifiés lors de cette journée de revue budgétaire. Par conséquent, notre analyse porte essentiellement sur les éléments les plus marquants et ne s'arrêtera pas sur les détails des divers comptes individuels.

[20h08 Arrivée de M. Alain Pasche]

- Les salaires se montent à Fr. 16.9 mios, en augmentation de Fr. 760'000.00 ou 4.72% par rapport à ceux planifiés pour l'exercice 2019. Cette différence s'explique par Fr. 135'000.00 (0.84%) liés aux revalorisations et paliers et par Fr. 625'000.00 (3.88%) de mutations. Ces mutations concernent autant de nouveaux engagements que des adaptations de pourcentage de temps partiel. On peut relever ici l'augmentation de Fr. 285'000.00 uniquement pour les traitements de l'accueil extrascolaire. Cette augmentation, même si elle est partiellement compensée par des recettes supplémentaires pour cette activité, n'en demeure pas moins importante et reflète directement les effets de l'augmentation de la population. Ces augmentations de coûts sont détaillées et justifiées, mais le Conseil communal devra rester vigilant à l'avenir afin de minimiser autant que possible une rubrique qui représente à elle seule presque 14% des charges réelles.
- Les charges liées n'augmentent que de Fr. 0.3 mio par rapport à l'année précédente mais se montent quand même à Fr. 51.9 mios ou 41.6% des charges totales effectives. Cette embellie doit toutefois être lue à l'aune d'un écart positif de Fr. 1.5 mio pour les charges du Cycle d'orientation, charges qui bénéficient d'un ajustement exceptionnel de Fr. 1.6 mio. Sans cela, l'écart négatif par rapport à l'année dernière serait proche de Fr. 2 mios. Les recettes liées mettent en évidence une forte augmentation de Fr. 3.6 mios et se montent finalement à Fr. 16.5 mios comparativement aux Fr. 12.9 mios au budget 2019. Cet écart important est dû uniquement aux

subventions cantonales de Fr. 3.8 mios prévues pour compenser les effets négatifs de la mise en œuvre de la réforme fiscale.

- *L'effet des amortissements extraordinaires effectués ces dernières années se fait encore sentir avec des amortissements obligatoires stables à hauteur de Fr. 5.6 mios par rapport aux Fr. 5.5 mios mis au budget 2019. Compte tenu des investissements importants prévus ces prochaines années et des réévaluations du patrimoine découlant de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables MCH2, ces charges vont significativement augmenter ces prochaines années.*
- *Malgré une augmentation de l'endettement, directement en lien avec le financement des investissements, les intérêts à charge du budget 2020 n'ont augmenté que de Fr. 56'000.00 pour atteindre un total de Fr. 1.6 mio. Cette situation plutôt favorable découle directement de la planification financière à moyen/long terme qui bénéficie de marchés financiers très attractifs offrant des taux d'intérêt très bas. Les experts s'accordent à dire que cette situation va perdurer. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une évolution contraire aurait, à terme, une incidence majeure sur le budget de fonctionnement au vu de l'évolution de notre endettement.*
- *Sans les compensations cantonales de Fr. 3.8 mios, tous les impôts représentent des recettes estimées à Fr. 72.7 mios, en diminution de Fr. - 3.2 mios par rapport au budget 2019 qui prévoyait des recettes fiscales globales de Fr. 75.9 mios. Cette diminution de Fr. - 3.2 mios s'explique d'une part par une augmentation des impôts pour les personnes physiques de Fr. 2.2 mios et de Fr. 0.2 mio pour tous les autres impôts et, d'autre part, par une très forte diminution de Fr. - 5.6 mios des impôts sur les personnes morales. La bonne nouvelle vient des montants prévus pour les impôts sur les personnes physiques dont la différence reflète les effets positifs de l'évolution démographique. La mauvaise nouvelle vient de l'ampleur de l'impact de la réforme fiscale sur les impôts des personnes morales qui est conséquent, préjudiciable et met bien en évidence la problématique que nous allons devoir affronter à terme lorsque les compensations cantonales disparaîtront.*

Considérations générales et conclusions

Les effets positifs attendus de la mise en œuvre de la nouvelle réforme fiscale restent encore incertains et il est difficile d'imaginer qu'ils compenseront les pertes de recettes fiscales attendues pour les personnes morales. Globalement, le paquet budgétaire 2020 proposé est acceptable, même si les investissements sont très importants et vont inmanquablement peser sur les budgets futurs. Dans un contexte en pleine mutation, au vu de l'expansion continue de la ville notamment et des énormes chantiers qui vont se réaliser ces prochaines années, la gestion des coûts n'est pas aisée. On peut donc raisonnablement admettre, même si le budget présente un déficit significatif, que ce budget est maîtrisé par le Conseil communal.

La mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2021 des nouvelles normes comptables MCH2 permettra, suite aux réévaluations nécessaires de certains éléments patrimoniaux, de constituer des réserves qui pourront être utilisées pour compenser des pertes futures. Même si cela apportera une certaine souplesse dans la gestion budgétaire, les prochains exercices s'annoncent encore plus difficiles. Il est donc indispensable de continuer à rechercher toutes les mesures possibles d'économie afin d'en limiter les effets négatifs. En cela, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement est nécessaire et doit être la cheville ouvrière de l'Exécutif afin de maîtriser ces charges. Un suivi méticuleux et une priorisation des dépenses

d'investissements seront également obligatoires afin de maintenir l'endettement dans des limites acceptables et viables.

La Commission financière remercie l'ensemble des Conseillers communaux ainsi que Messieurs Jungo et Malacorda pour leur disponibilité, pour la transparence et la qualité des informations transmises qui ont permis une bonne compréhension de ce budget. Cette esprit collaboratif et cette transparence sont très importants au moment de relever les grands challenges qui nous attendent au regard des prochains résultats mis en évidence par le plan financier 2020-2024.

Un grand merci encore à Madame Chantal Prin et Monsieur Christophe Uldry dont l'aide apportée à la Commission financière est essentielle et unanimement appréciée.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2020. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Alain Pasche, arrivé durant l'exposé de Monsieur Bosson.

L'assemblée compte désormais 48 membres et la majorité est fixée à 25.

Monsieur le Président passe maintenant la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PS-Les Verts, Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Nous sommes partis pour plusieurs exercices budgétaires compliqués. La réforme fiscale est passée par là et elle met tout de même beaucoup d'inconnues sur les montants des rentrées fiscales concernant les personnes morales. Dans une année, nous serons totalement dans la même situation. Nous nous retrouverons dans cette même salle pour élaborer un budget alors que nous n'aurons toujours pas de retour sur la situation 2020.

C'est donc un exercice difficile pour le Conseil général que d'analyser le budget à venir. Bien sûr, nous allons bénéficier des mesures d'accompagnement versées par le canton. Mais ces mesures vont s'estomper rapidement.

Notre groupe va entrer en matière concernant ce budget et va devoir faire confiance à l'Exécutif. Nous n'avons pas d'autre choix. Nous espérons que la prudence requise dans de telles circonstances a été de mise pour l'élaboration de ce budget. Nous n'avons, en l'état, pas d'éléments qui nous permettent d'en douter, en tout cas en ce qui concerne le budget de fonctionnement. En revanche, par rapport aux messages des investissements quelques éléments nous font penser que le Conseil communal est un peu en mode « excès d'optimisme ».

La liste des crédits demandés cette année est très impressionnante. Les montants alignés aussi. Alors bien sûr, certains investissements ne sont pas des surprises. Le réaménagement de la gare notamment. Mais les montants annoncés d'investissements à venir concernant la zone sportive de Bouleyres sont

très élevés et ils s'ajoutent au crédit que nous avons accepté l'année dernière pour la réfection de la piscine.

Il y a, certes, des améliorations à apporter à cette zone de Bouleyres qui joue un rôle très important dans notre ville et il est de notre devoir de mettre à disposition de nos concitoyens des infrastructures sportives en bon état.

Toutefois, nous espérons vivement que les montants accordés pour le sport ne se feront pas au détriment de la culture, quand il s'agira, par exemple, d'investir pour l'agrandissement du Musée gruérien.

C'est donc, comme l'année dernière, dans un sentiment mitigé, de soulagement pour l'année prochaine et d'inquiétude pour l'avenir, que le groupe PS-Les Verts acceptera le budget de fonctionnement 2020, tout en remerciant le Conseil communal et son nouveau responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Philippe Dupasquier** pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le budget de fonctionnement 2020. Ce budget a été approuvé à l'unanimité dans notre groupe.

Nous nous satisfaisons de ce budget qui prévoit un déficit à hauteur de près de Fr. 2'000'000.00, jugé acceptable. Il correspond en effet à 1.6% des recettes effectives.

Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour ce budget et la maîtrise des charges non liées.

Cela ne doit toutefois pas inciter la Commune à faire preuve d'un trop grand optimisme pour l'avenir. En effet, ce budget bénéficie d'éléments favorables particuliers, à savoir la diminution des charges liées aux cycles d'orientation et le versement exceptionnel de Fr. 3.8 mios consenti par le canton pour compenser les pertes fiscales qui découlent de la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises. Cette manne bienvenue est toutefois limitée dans le temps. Les budgets futurs, à l'horizon temps 2022, seront plus ardu.

L'endettement brut pronostiqué de Fr. 219 mios pour 2024 qui ressort du plan financier est vertigineux et aura un fort impact sur le budget de fonctionnement de par les amortissements obligatoires et la charge d'intérêts, étant entendu que ces investissements devront en grande partie être financés par l'emprunt.

La plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics doit et devra être de mise. Nous demandons qu'un échelonnement des investissements sur un plus grand nombre d'année soit réalisé et que des priorités claires soient établies, ce que notre groupe avait déjà demandé l'année dernière.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité le budget 2020.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a analysé le budget de fonctionnement 2020 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Le résultat de ce budget prévoyant un déficit de près de 2 mios de francs est réjouissant, car malgré la faible marge de manœuvre de Fr. 18.8 mios à disposition du Conseil communal, celui-ci a quand même réussi à améliorer le résultat de Fr. 4 mios en deuxième lecture. D'ailleurs, nous l'en félicitons.

Le point le plus alarmant est la réforme fiscale qui représente une perte de Fr. 6.6 mios pour les recettes de la Commune. Deux compensations cantonales, une valable 2 années et l'autre régressive sur 7 ans, permettent de diminuer la perte à Fr. 2.2 mios pour 2020. Cependant, une fois que ces compensations disparaîtront, la problématique liée à la réforme fiscale pèsera plus lourdement sur les finances de la Ville. De plus, en lien avec cet élément, les articles que nous avons pu lire dans la presse ces dernières semaines rapportant que des entreprises bulloises vont se développer en-dehors de la Commune nous préoccupent grandement, tout comme d'ailleurs le projet de la zone industrielle de la Prila qui est au point mort.

Dans ce budget, nous soulignons deux points qui ont attiré notre attention :

- Les charges de l'accueil scolaire deviennent plus importantes chaque année, suivant la tendance des effectifs des écoles, les recettes ne compensant que partiellement cette augmentation. Dans le futur, l'augmentation de la population ainsi que la très certaine ouverture de l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires vont encore péjorer le résultat de ce compte.
- Les revenus liés à la valorisation des déchets ont été estimés à Fr. 115'000.00, soit une diminution de Fr. 79'000.00 par rapport au budget 2019, la Chine ayant décidé de fermer ces frontières à plusieurs catégories de déchets, comme le papier et le plastique. Ce poste représentait tout de même Fr. 208'000.00 de revenus dans les comptes 2018. Hormis le côté financier, la revalorisation des déchets restera un défi important des années à venir.

Le groupe PDC/PVL salue le travail du Conseil communal ainsi que de l'Administration et approuve le budget 2020 de la Ville de Bulle.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jacques Rime** pour le **groupe UDC**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC a pris connaissance du budget 2020 qui présente un déficit de Fr. 1.9 mio dû en grande majorité à la réforme fiscale des entreprises. Ce n'est pas ce résultat qui nous inquiète, mais c'est la tendance générale. Nous pensons qu'il faut s'attendre à des années plus difficiles au niveau des rentrées fiscales et un risque d'explosion des coûts. Nous avons encore pu lire dans la presse de samedi que le nouveau Centre sportif régional, s'il venait à exister, pourrait alourdir les charges de la Commune de Fr. 2.5 mios/an.

Nous invitons le Conseil communal à sérieusement réfléchir à une série d'économies pour les années à venir et à revoir la nécessité de certains investissements.

Le groupe UDC préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2020.

Nous ne reprendrons pas la parole. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget, puis passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

* * * *

3.1. Budget des investissements

3.1.1. Renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller** qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En référence au message proposé, je précise qu'il ne s'agit pas d'un réseau de fibre optique public mais du réseau interne de nos services. L'objectif est de changer des éléments qui deviennent vétustes ou obsolètes, éléments « du cœur de réseau » ou switches en langage technique, afin que les serveurs de la Ville puissent fonctionner de manière correcte. Ces éléments ont été mis en place en 2013 et seront en fin de vie et hors garantie en 2020.

Il est donc nécessaire de les changer, raison pour laquelle nous sollicitons un crédit de Fr. 337'000.00.

Merci Monsieur le Président. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de **la Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Compte tenu de l'ancienneté de ce type d'équipements, le remplacement des éléments usagés tout en gardant opérationnels les équipements les plus récents, notamment certains switches, nous paraît raisonnable. Nous avons également relevé que le matériel changé pour les services qui seront transférés lorsque le bâtiment CEB 33 sera opérationnel pourront être réutilisés.

La Commission financière préavise par conséquent favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit pour un montant total de 337'000 francs pour le renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 337'000.00 pour le renouvellement du matériel informatique du réseau de fibre optique des bâtiments communaux.**

* * *

3.1.2. Achat de la parcelle n° 7022, chemin de la Rochetta à La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes.

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

Le terrain en question se situe dans le périmètre prévu pour l'implantation du nouveau Centre sportif régional. La surface est de 12'327 m². C'est un terrain stratégique qui est aisé d'accès en transports publics, trains ou bus, mais également par la route avec la H189.

Si l'achat de ce terrain se concrétise maintenant, c'est que dès que l'implantation du Centre sportif régional avait été connue, des démarches avaient été entreprises auprès des propriétaires, en 2014 déjà. En décembre 2015, une promesse de vente, sous réserve pour la Ville de Bulle du résultat de la votation populaire quant au Centre sportif alors prévue en 2016, avait été signée pour 2 ans. En 2017, le Conseil communal a signé un acte de prolongation de cette promesse de vente avec les propriétaires qui échoit au 31 décembre 2019, raison pour laquelle nous souhaitons concrétiser l'achat, même si le Centre sportif régional ne devait pas voir le jour sous la forme actuelle ou sur ce site.

C'est une aubaine aujourd'hui pour la Ville de Bulle de pouvoir bénéficier d'un terrain d'une pareille surface, à proximité directe de la salle CO2, des infrastructures sportives et du terrain de football.

C'est pourquoi nous vous demandons un crédit de Fr. 2'800'000.00 pour l'achat de 12'327 m² au prix de Fr. 222.50/m². »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a relevé que ce terrain présente un intérêt stratégique évident, quelle que soit l'utilisation finale qui en résultera. À ce stade et notamment au regard de l'état d'avancement du projet de Centre sportif régional, il apparaît indispensable de réaliser cet achat de terrain.

Par conséquent, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité le crédit global demandé par le Conseil communal pour le financement des investissements demandés, soit un total arrondi à Fr. 2'800'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Sébastien Bossel** pour le **groupe UDC**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC prend acte avec satisfaction de la volonté du Conseil communal d'acheter la parcelle qui pourrait permettre l'implantation du Centre sportif régional sur le site de la Ronclina. Nous considérons que ce projet d'envergure profitera à tout le district. Au vu toutefois des nombreux écueils à surmonter – j'y reviendrai plus tard ce soir – le groupe UDC demande au Conseil communal d'être prêt à soumettre au Conseil général un nouveau projet d'utilité publique à cet emplacement stratégique dont l'acquisition est dans l'intérêt de la Commune, même en cas de non réalisation du Centre sportif régional.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention et passe la parole **Madame Camille Lavalette** pour le **groupe PS-Les Verts**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS-Les Verts a pris connaissance avec intérêt de l'achat projeté de cette parcelle en zone d'intérêt général se situant dans le périmètre prévu pour l'implantation du Centre sportif régional. Nous sommes convaincus de la nécessité de ce Centre sportif pour notre région et profitons de cette intervention pour saluer encore une fois le choix de l'emplacement prévu pour ce dernier, qui est idéalement desservi. L'achat de la parcelle dont il est question représente une étape nécessaire à la réalisation du futur Centre sportif et représente à nos yeux un bon investissement. En acceptant ce crédit, nous espérons contribuer à l'avancement du projet de Centre sportif, et non pas à une simple extension de la zone sportive communale existante.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Camille Lavalette pour son intervention et cède la parole à **Monsieur François Chardonnens** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Nous saluons l'achat de ce terrain et l'esprit d'anticipation du Conseil communal dans le dossier du Centre sportif régional. Nous vous félicitons et approuverons le crédit. »

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnens pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit global pour le financement des investissements suivants :**

- achat à Madame Arielle Sudan de l'article RF 7022, chemin de la Rochetta à La Tour-de-Trême, d'une surface de 12'327 m², au prix de Fr. 222.50/m², représentant la somme totale de Fr. 2'742'757.50;
- honoraires du notaire, droit de mutation cantonal et émoluments du Registre foncier, représentant au total un montant estimé à Fr. 50'700.00;

soit un montant arrondi à Fr. 2'800'000.00.

* * *

3.1.3. Réaménagement de la zone sportive de Bouleyres (ZSB) - phase 2 : réalisation d'un pumtrack, d'un skatepark et des stationnements vélos (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Cette demande de crédit s'inscrit dans le développement de la zone de Bouleyres dont une 1^{ère} phase a déjà été réalisée, à savoir les terrains synthétiques, le parking du tennis et une 1^{ère} partie des 915 m de bonheur.

Sur la 1^{ère} page du message, vous apercevez le plan intégral du MEP de la zone de Bouleyres tel que présenté au Conseil général en 2015 déjà. A noter qu'une rocade a été réalisée dans le programme du côté de l'entrée de la zone de Bouleyres en raison de la nécessité de rénover rapidement le skatepark qui ne répond plus aux normes en vigueur. Nous développons donc d'abord la zone où nous sommes propriétaires, c'est-à-dire le paddock actuel, mais les aires d'implantation restent d'actualité.

Au sujet du paddock, je tiens à préciser pour information ou rappel, que les intentions d'aménagement de la Commune sont connues des responsables du Centre équestre depuis de nombreuses années, les premiers contacts ayant été pris en 2012 déjà. Le fait de construire sur le paddock ne devrait donc pas constituer une surprise.

Pourquoi cette rénovation du skatepark maintenant ? Le skatepark qui date de 1995 n'est plus aux normes et nécessite des interventions fréquentes sur les installations pour les rendre aussi conformes que possible. En 2019, nous avons dépensé Fr. 13'000.00 pour diverses réparations. Malgré nos fréquentes interventions, cette infrastructure reste vétuste, voire dangereuse. Or la fréquentation du skatepark est très importante et surtout croissante. Utilisée par de très nombreux jeunes, c'est l'unique infrastructure de ce type dans le district, voire bien au-delà. Il nous semble donc nécessaire pour des

raisons de sécurité et opportun en raison de l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'envisager une rénovation complète.

Le pumptrack prévu est une infrastructure supplémentaire qui faisait partie du plan initial du MEP. C'est un parcours VTT en boucle fermé et bosselé. Comme le skatepark, c'est une infrastructure ouverte à tous et à la portée de tous et qui permettrait de diversifier cette zone et d'attirer encore plus d'utilisateurs. Sa réalisation en asphalte permettra d'ailleurs d'élargir le champ des utilisateurs, VTT, trottinettes, skate, rollers, etc. et pourra donc être complémentaire au skatepark.

Quant à la réalisation de nombreux stationnements vélos, à noter qu'elle concerne toute la zone sportive et pas seulement l'entrée de Bouleyres. Le nombre de places est calculé selon la norme VSS en vigueur. En définitive, les places parc pour les voitures se trouvent concentrées du côté du tennis et devant le stade et les places de parc pour les vélos se trouvent positionnées du côté de l'entrée de Bouleyres, le long du skatepark et du pumptrack.

Tous les détails d'aménagement vous sont présentés dans le message et je ne vais donc pas y revenir.

Il est néanmoins important de rappeler que ce projet a été développé en concertation avec les usagers de ces infrastructures et que les dimensions, notamment, ont été approuvées par ceux-ci.

Enfin, le projet prévoit une requalification de l'entrée de Bouleyres avec un nouvel aménagement qui inclut une place de rencontre dont une partie sera couverte. Une 2^{ème} étape du tronçon de chemin MD 915 m de bonheur sera également réalisée de l'entrée de la forêt jusqu'au manège.

Ces infrastructures sont une réelle plus-value pour notre ville. Ouvertes à tous, elles permettront de rendre cette zone encore plus conviviale pour les familles, les enfants, les écoles et tous les citoyens de cette ville. A l'heure où l'on encourage sans cesse à faire du sport et à bouger, il est aussi de notre responsabilité d'offrir des infrastructures de qualité accessibles pour pratiquer une activité physique.

Pour la réalisation du skatepark, du pumptrack et le réaménagement de l'entrée de la zone de Bouleyres avec des places vélos en suffisance, nous vous soumettons une demande de crédit de Fr. 2'980'000.00. A noter qu'une subvention de 40% pourrait encore provenir de la Confédération pour le chemin de mobilité douce à hauteur de Fr. 90'000.00. Cette subvention, liée au projet d'agglomération, est toutefois encore à confirmer. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Suite à l'aménagement des terrains synthétiques, de l'extension du parking du tennis et l'aménagement provisoire d'une partie des chemins de mobilité douce (MD), la suite du projet telle que proposée nous paraît répondre aux besoins des divers usagers de ces places de jeux très prisées. Ces réalisations permettront d'améliorer l'offre générale proposée aux jeunes pratiquant ces sports tout en offrant l'opportunité de réaménager une grande partie de cette zone comme le prévoyait le projet initial tout en améliorant l'espace de vie, dans cette partie du moins, de la zone sportive. La Commission financière a relevé que les plans intégrés au message pouvaient créer une certaine confusion. Nous avons toutefois obtenu toutes les clarifications demandées, même si un plan d'ensemble actualisé ne nous a pas été communiqué. Par contre, nous tenons à relever l'effort consenti d'avoir bien voulu détailler le devis, certes estimatif, mais qui permet de mieux mesurer l'ampleur et l'ensemble des investissements qui seront réalisés.

La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 2'980'000.00 pour la réalisation d'un pumtrack, d'un skatepark et des stationnements vélos dans la zone sportive de Bouleyres à Bulle. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Firmin Esseiva**, pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance en détail du projet ainsi que des travaux proposés pour le réaménagement de la zone sportive de Bouleyres. Les montants sont certes importants mais ils répondent à divers besoins tant des sociétés sportives que de la population. Ces réalisations ont pour but de continuer la mise en place des différentes infrastructures sportives et correspondent à la demande croissante de notre population.

Face aux montants demandés pour le stationnement des vélos, nous regrettons que les informations en notre possession sur les équipements soient si sommaires, sur les exigences techniques et matériaux utilisés pour la construction des abris. Sans remettre en cause la nécessité d'encourager les utilisateurs de ses installations sportives à se déplacer à vélo, le coût de Fr. 293'400.00 pour 180 places couvertes et 40 places non couvertes nous paraît somme toute très élevé.

Concernant le site équestre de Bulle et plus particulièrement le paddock, nous regrettons qu'une solution n'ait pas pu être trouvée, depuis le résultat du MEP de Bouleyres en 2014, avec la société coopérative propriétaire et ses utilisateurs.

Considérant que toutes les disciplines sportives ont leur place sur notre territoire communal, nous demandons au Conseil Communal de tout mettre en oeuvre pour satisfaire leur demande, ceci pour la poursuite des activités (concours hippiques, saut et dressage) dans la zone de Bouleyres, au nord du bâtiment avec un nouveau paddock.

En conclusion, le PDC/PVL préavise favorablement et à la majorité, la demande d'un crédit de Fr. 2'980'000.00 pour la réalisation d'un pumtrack, d'un skatepark et les stationnements des vélos dans la zone de Bouleyres.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Firmin Esseiva pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Erwan Keravec** pour le **groupe PS-Les Verts**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

On reproche souvent à la Commune d'être dans la réaction et non dans l'anticipation. Or dans le cas qui nous concerne ici, la Commune a le cran d'être un peu visionnaire en pensant une zone sportive ambitieuse, qui lui donne un petit air de Californie en Gruyère.

Nous sommes heureux de voir que la Commune propose des installations qui sont pour l'heure absentes du canton de Fribourg. Ces infrastructures ont été conçues avec le concours des associations qui ont fait état de leurs souhaits et besoins. La fréquentation soutenue du skatepark, quelle que soit la saison, par

des jeunes de tout âge justifie son intérêt et sa nécessité. Son réaménagement permettra de sécuriser et d'apaiser les relations entre les différents usagers avec, entre autres, une surface dédiée aux cyclistes.

Alors que la sédentarité et le surpoids sont des menaces grandissantes pour la santé de nos enfants, soulignées encore récemment par des articles de presse décrivant la diminution régulière de la capacité physique des écoliers, il est indispensable d'offrir des lieux publics d'activité en plein air au plus grand nombre.

Nous comprenons la déception des usagers du manège, mais les aménagements de la zone et le souhait de la Commune de se voir restituer son terrain leur avait été exposés depuis de nombreuses années. Il s'agit aujourd'hui d'établir des priorités.

L'orée de la forêt de Bouleyres a également l'occasion d'être embellie et son accès peut enfin être amélioré. Ce soir, nous avons une belle opportunité d'y ajouter des infrastructures de mobilité douce qui permettent de laisser sereinement nos vélos à l'abri.

C'est avec enthousiasme que nous soutiendrons ce crédit pour que le plus grand nombre puisse bénéficier de belles infrastructures et d'une entrée en Bouleyres accueillante.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Erwan Keravec pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Dominique Progin** pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues.

Le Groupe PLR a pris connaissance avec attention du message du Conseil communal concernant la demande de crédit pour le réaménagement de la zone sportive de Bouleyres, phase 2. Il a aussi pris connaissance du courrier du Gruyère Horse club qui nous a été transmis par Monsieur Guy Monney, Adjoint du Secrétaire général.

Je vous rappelle que le groupe PRL s'était déjà positionné favorablement en 2015 à la suite du MEP de ladite zone et sur la base du projet « 915 m de bonheur » lauréat du concours.

Je précise d'emblée qu'en aucun cas le PLR se prononce contre une activité équestre, mais il est convaincu qu'une solution devra être trouvée et qu'un déménagement du centre équestre doit être prévu. Comme cela était déjà soulevé dans le MEP, la situation actuelle n'est plus adaptée à cette zone.

Je ne veux pas entrer dans les détails du message, message clair et de très bonne qualité, dont vous avez tous pris connaissance, mais je veux juste insister sur quelques points :

- 1. Le pumptrack est une nouvelle activité qui est la bienvenue dans notre ville et satisfera tous les adeptes du BMX et du VTT.*
- 2. Le skatepark actuel est devenu vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Le BPA a déjà émis plusieurs rapports dont le dernier en 2019 qui était assez alarmant.*
- 3. Les lacunes en places de stationnement pour les vélos seront partiellement comblées par la réalisation de 200 places qui correspondent à 2/3 des besoins.*

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR salue le développement de la zone sportive de Bouleyres et accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'un montant total de Fr. 2'980'000.00 pour la réalisation d'un pumptrack, d'un nouveau skatepark et des stationnements vélos dans la zone sportive de la Bouleyres.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Dominique Progin pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jacques Rime** pour le groupe UDC.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a étudié avec intérêt la proposition de réaménagement de la zone sportive, avec la réalisation d'un pumtrack, d'un skatepark et de stationnements vélos.

Le groupe est favorable au réaménagement de cette zone. Nous pensons que le MEP réalisé en 2015 proposait un concept très intéressant.

Même si nous estimons que le montant de Fr. 293'000.00 pour 220 places vélos est totalement déconnecté de la réalité - il est par exemple farfelu de prévoir autant de places couvertes - c'est la façon de procéder du Conseil communal qui nous dérange.

On lit dans les journaux que le Conseil communal négocie avec le manège pour que celui-ci se déplace depuis 2012. Mais pour nous, une négociation est une discussion avec deux parties afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux. De signifier à quelqu'un qu'il n'est plus désiré à cet endroit, alors que l'on n'a aucune solution pour lui, ne s'appelle pas une négociation.

Il s'agit pour nous d'une expropriation matérielle. Ensuite, décider de réinterpréter le MEP afin de supprimer le paddock et par la même occasion grandement compromettre leur existence, c'est un passage en force et nous estimons que ce n'est pas digne de la Commune de Bulle.

Il semble ainsi que la Commune a agi dans la précipitation sans avoir étudié les possibilités de rechange ou de maintien de la situation actuelle qui permettent des activités équestres en ville de Bulle, ce qui est un attrait pour les citoyens mais également pour la population du district.

En allant dans cette voie, la Commune risque pourtant de retarder l'exécution des travaux puisqu'une ou plusieurs oppositions seront vraisemblablement déposées lors de la mise à l'enquête.

Si nous nous opposons au projet tel qu'il nous est présenté, nous précisons que nous ne sommes ni contre la rénovation du skatepark, ni contre une piste de pumtrack, même si nous regrettons qu'elle vienne à bétonner encore plus les abords de la forêt. Nous souhaitons évidemment que la Ville offre aux jeunes et à la population une possibilité de pratiquer la palette de sports la plus large possible et estimons que les différentes activités doivent pouvoir cohabiter sans favoriser l'une au détriment de l'autre.

Dès lors, nous soutiendrons évidemment un nouveau projet qui tienne compte des besoins du manège et du skatepark. C'est pour cela que nous allons nous opposer à l'objet comme présenté. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**.

« Merci Monsieur le Président ! Avant de passer au vote, je me permets d'essayer de répondre aux questions et interpellations qui ont été formulées.

La question du manège, dont la Ville de Bulle est propriétaire d'une partie du terrain, notamment le paddock, est une affaire qui dure depuis de nombreuses années. En septembre 2012, la société coopérative du Manège de Bulle avait été convoquée pour discuter d'une possibilité de relocalisation du

centre équestre. Il y a eu plusieurs rencontres et discussions, avec le précédent Conseil et durant cette législature, pour chercher des solutions avec le propriétaire, sachant que d'une part les bâtiments sont très vétustes et nécessitent des rénovations et, d'autre part, le MEP « 915 mètres de bonheur » qui termine la zone sportive de la ville de Bulle a été accepté par 43 oui et 4 abstentions par le Conseil général.

Venir dire aujourd'hui que ce n'est pas anticiper que d'avoir mandaté, aux frais de la Ville de Bulle, un expert pour estimer la valeur du manège, d'avoir cherché des solutions sur le territoire communal, y compris s'être tourné vers des privés, d'avoir fait prendre langue avec l'ARG qui a écrit à toutes les Communes de la Gruyère pour savoir s'il y avait un terrain disponible correspondant aux besoins du manège, dire que le Conseil communal n'a pas discuté, pas cherché des solutions, n'est pas juste, pour ne pas dire faux.

Lors d'une entrevue en Commission technique, à la question de savoir ce qui allait se passer lorsque la Commune reprendrait l'usage du terrain sur lequel se trouve le paddock, la société coopérative du Manège de Bulle a répondu avoir l'intention de l'aménager sur son terrain, à l'arrière du bâtiment. Aujourd'hui que le projet de la Ville est sous toit, on vient nous dire que l'on souhaiterait avoir des échanges de terrain pour que le pumtrack soit réalisé sur la partie arrière du manège et conserver le paddock en l'état.

Il faut savoir que nous avons écrit à plusieurs reprises, et deux fois encore cette année, soit à la société coopérative du Manège de Bulle, soit au Club équestre de Bulle et environs, pour les avertir que l'étau se resserrait et que la Ville de Bulle allait reprendre de manière imminente la jouissance de son terrain pour finaliser les infrastructures sportives. Nous avons un courrier du 19 mars de cette année qui rappelle au Club équestre que la Ville va reprendre son terrain et qui les incite à rechercher activement des solutions et demande de nous tenir informés. Un courrier du 2 septembre de cette année adressé au propriétaire, qui rappelle un précédent courrier du 17 juillet 2017, disait ceci « [...], le terrain du paddock ne sera bientôt plus disponible car le projet précité sera soumis à des validations politiques à la fin de l'année courante. »

Je crois que la Ville de Bulle a cherché des solutions avec la société coopérative du Manège de Bulle et le monde du cheval. Je ne sais pas si, dans leur milieu, les utilisateurs – un courrier est arrivé à la Ville de la part des gens qui louent et donnent des cours – ont discuté avec le propriétaire pour chercher des solutions. Nous ne savons pas si le locataire du manège a été tenu informé des tractations qui durent depuis 8 ans déjà entre le propriétaire et la Ville de Bulle.

En l'état, nous vous proposons au vote ce soir cette demande de crédit dans le but de terminer une partie des infrastructures sportives qui ont été étudiées, réfléchies et acceptées par ce présent parlement. Monsieur Rime, ce n'est pas indigne de la part de la Commune que de proposer ce projet. Ce terrain est propriété de la Commune, il est votre propriété, et aujourd'hui nous avons une volonté de continuer ce qui a été décidé il y a plusieurs années. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses explications. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte par 40 oui, 8 non, 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'980'000.00 pour la réalisation d'un pumtrack, d'un skatepark et des stationnements vélos dans la zone sportive de Bouleyres à Bulle.**

* * *

3.1.4. Crédit pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Chaque année, le stade de Bouleyres nécessite d'importantes interventions pour répondre aux besoins croissants des clubs utilisateurs. Construit entre 1982 et 1983 pour une population de 8-10'000 habitants, celui-ci est vétuste, très mal adapté et usé. Cette usure concerne aussi bien les infrastructures sportives que les bâtiments eux-mêmes. Le bâtiment principal existant ne suffit d'ailleurs plus pour répondre aux besoins de la zone de Bouleyres. Comme vous le savez, les vestiaires provisoires ont dû être installés à proximité.

Au point 3 du message, vous pouvez lire les nombreux points qui nécessitent une intervention. La zone considérée étant très importante et l'infrastructure répondant aux besoins de nombreux utilisateurs, nous proposons d'organiser un concours en procédure ouverte, ceci afin d'apporter la meilleure réponse pour réaliser une infrastructure qui s'intégrera le mieux dans cette zone et qui répondra à tous les besoins des usagers.

Pour l'heure, les études ont été réalisées sur la base des besoins actuels de notre ville. À noter que si le FC Bulle devait progresser vers une ligue supérieure, ce qui bien évidemment nous réjouirait, nous en tiendrions compte au moment des études futures.

En définitive, notre ville de Bulle mérite mieux qu'une infrastructure vieillissante et obsolète d'une époque où la ville ne comptait que 8'000 âmes. C'est pourquoi le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 395'000.00 pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le besoin en infrastructures, au vu du développement de la ville de Bulle, mis en évidence par les demandes des diverses sociétés sportives utilisant ces installations, rend la transformation du stade de Bouleyres nécessaire. La vétusté de certains bâtiments, notamment le café-restaurant, le besoin en vestiaires supplémentaires afin de répondre aux exigences actuelles et l'ensemble des équipements pour l'athlétisme qui doivent être construits, renovés, transformés ou assainis justifient le projet de rénovation tel qu'il a été décrit dans le message du Conseil communal. Au vu de la complexité du projet et des enjeux financiers, la Commission financière adhère à l'idée de réaliser un concours pour optimiser la concrétisation de ce projet. Toutefois, nous insistons encore, comme pour l'ensemble des concours d'architecture, afin que le cahier des charges précise bien une limite maximale pour sa réalisation ainsi que d'anticiper au mieux les besoins futurs des divers acteurs.

Compte tenu des éléments précités, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi du crédit de Fr. 395'000.00 demandé par le Conseil communal pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Nicolas Geinoz** pour le **groupe PS-Les Verts**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, Le crédit qui nous est demandé pour le concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres représente une opportunité de moderniser une installation qui accueille près de 1'000 personnes par semaines entre les membres du FC Bulle, ceux du SA Bulle ainsi que ceux des autres clubs de la région qui utilisent ces installations.

Je ne reviendrai pas sur les bienfaits du sport qui ont été rappelés dans les points précédents de l'ordre du jour. En revanche, la rénovation du stade revêt une importance pour des questions d'organisation et de sécurité.

Les bâtiments qui auront bientôt 40 ans sont aujourd'hui clairement sous-dimensionnés pour contenir les vestiaires et le matériel sportif des sociétés locales et des écoles. Cela a entraîné de nombreux investissements communaux pour ajouter un patchwork de containers de matériel ou des vestiaires provisoires.

La situation de la piste d'athlétisme montre des installations qui ne sont plus homologables pour organiser des compétitions pour raison de sécurité, comme les fentes qui laissent passer des pieds de coureurs bousculés ou maladroits dans le caniveau de drainage ou l'aire de lancer qui ne permet plus de regarder un concours de manière sécurisée. Il s'agit d'ailleurs de la dernière piste homologuée pour organiser des meetings d'athlétisme dans le sud du canton, celle de Châtel-Saint-Denis n'étant plus aux normes.

Face à la nécessité de moderniser le stade, le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit. Nous demandons cependant de bien tenir compte des enjeux communaux dans l'élaboration du projet pour qu'il puisse être adapté aux besoins des citoyens et de leurs enfants et assumé par les finances communales.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Geinoz pour son intervention et passe la parole à **Madame Chantal Frossard** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers et chères collègues,

La rénovation du stade de Bouleyres, qui est véritablement le cœur sportif de notre Commune, est une nécessité. En tant qu'utilisatrice de ces lieux, je constate que les infrastructures sont vétustes et que la place manque cruellement. Les sportifs sont très nombreux à se rendre dans cet endroit devenu symbolique, qui accueille non seulement le FC Bulle, mais également le SAB, deux clubs importants de la Ville. L'on dénombre également des centaines de jeunes utilisateurs et il est vrai qu'il n'est plus acceptable de les envoyer se changer et se doucher dans des baraques de chantier.

Il est donc important désormais de continuer à développer la zone de Bouleyres comme la principale zone sportive de la Ville. Il fait ainsi sens de regrouper sur ce site le maximum d'activités sportives et d'infrastructures répondant aux normes en la matière.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention de la Commune sur certains éléments.

Premièrement, il est nécessaire que le terrain de foot principal puisse être directement homologué pour les plus hautes ligues suisses. Les dimensions du terrain sont pour l'heure adaptées à la 1^{ère} ligue, mais il conviendrait de prendre les mesures – très légères – qui pourraient être nécessaires pour adapter l'ensemble des infrastructures aux normes de la plus haute ligue de notre pays, en cas de promotion notamment.

Deuxièmement, il paraît opportun de mandater des professionnels ayant une certaine expérience dans ce type de projets liés à des infrastructures sportives.

Enfin, le montant consacré aux honoraires du jury paraît important, puisqu'il représente plus d'un quart du crédit.

Moyennant la prise en compte de ces quelques remarques, le groupe PDC/PVL accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 395'000.00 pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Frossard pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Alain Jaquet** pour le **groupe UDC**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil,

Le stade datant de 1983 a besoin d'un rafraîchissement, il est certain. Par contre, nous nous demandons, au vu des investissements que ce soit au niveau sportif avec la rénovation de la piscine, du skatepark, du centre sportif dont les coûts pourraient fortement péjorer les comptes de la Commune, ou d'infrastructures qui nous attendent dans un proche avenir, si la Commune a réellement les moyens pour une transformation d'une telle ampleur.

Ne devrait-on pas plutôt étudier un projet moins ambitieux en mettant l'accent sur la qualité des infrastructures et en laissant de côté les points non essentiels.

Nous estimons également que le réaménagement de la zone sportive de Bouleyres, point 3.1.3, va engendrer de gros travaux aux alentours du stade, et nous nous demandons si des synergies ne pourraient pas être envisagées et de ce fait engendrer des économies.

Le groupe UDC va soutenir l'objet mais espère que le Conseil Communal tiendra compte de nos arguments au moment de l'étude.

J'en ai terminé Monsieur le Président. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain Jaquet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Dominique Progin** pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du message du Conseil communal concernant la demande de crédit pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade Bouleyres.

La piste d'athlétisme, les vestiaires ainsi que les tribunes datent du début des années huitante. Les utilisateurs actuels ne se satisfont plus du manque de locaux et vestiaires, et les travaux d'entretien de ces infrastructures deviennent indispensables et de plus en plus coûteux. Ces installations ont été construites pour une ville de 8 à 10'000 habitants et ne sont plus adaptées. Des vestiaires provisoires ont d'ailleurs déjà été réalisés en 2014.

Un inventaire des besoins du FC Bulle, 500 membres et 25 équipes, du SAB, 240 membres, a été réalisé et démontre qu'il manque environ 1'800 m² de locaux.

En raison de ces enjeux, de la complexité du projet et de la hauteur des investissements, estimation du projet global Fr. 12'400'000.00, le groupe PLR est du même avis que le Conseil communal et appuie à l'unanimité l'octroi d'un crédit pour un montant total de Fr. 395'000.00 pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Dominique Progin pour son intervention et cède la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic.**

« *Merci Monsieur le Président. Je remercie tous les intervenants sur cet objet. Le Conseil communal a été interpellé sur le fait que le projet devrait être moins onéreux.*

Il faut savoir que le stade a été fait pour un bassin de population moins important, le nombre d'habitants ayant triplé depuis 1983.

La Ville de Bulle doit jouer son rôle de commune centre et assurer des infrastructures sportives que d'autres villages ne peuvent pas accueillir. S'il est vrai que le montant de Fr. 12 mios est important, cela ne veut pas dire que l'investissement qui va certainement vous être soumis à l'issue du concours, le soit d'un seul bloc. Certainement pas. Nous vous avons dit lors de l'entrée en matière du budget que des choix, des priorisations, des pesées d'intérêts devraient être faits. Pour cet objet, il y aura certainement aussi des priorités à mettre.

Mais il était nécessaire et souhaité par le Conseil communal d'avoir une vue d'ensemble de toute la zone sportive pour partir dans les aménagements, améliorations, transformations, peut-être de manière progressive, mais de manière coordonnée. En conséquence, même si le projet est onéreux, c'est une nécessité pour notre ville. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses explications. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 395'000.00 pour la réalisation d'un concours relatif à la rénovation du stade de Bouleyres.**

* * *

3.1.5. Foyers communaux - climatisation, véhicule et serveur informatique (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Madame Chantal Pythoud** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

[21h05 MM. Morel et Gobet s'absentent]

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

Comme vous pouvez le constater, les effets du réchauffement climatique se font aussi ressentir dans certains locaux du Foyer de Bouleyres. Les périodes de canicules sont plus fréquentes et plus intenses.

Certes, le recours à des climatisations n'est pas idéal, en raison de la dépense énergétique que cela induit. Nous en sommes bien conscients.

De nombreuses mesures ont été mises en oeuvre pour tenter de contenir l'élévation de la température, notamment dans la laverie et le séjour de la psychogériatrie, là où elle peut atteindre des niveaux extrêmes.

Force est de constater que ces mesures ne suffisent pas et que nous devons recourir à des systèmes de refroidissement afin de garantir des conditions de travail supportables pour notre personnel ainsi que des conditions de vie agréables pour nos résidents.

Je n'ai pas de remarque complémentaire à formuler concernant le remplacement du véhicule et du serveur informatique. Le message est explicite.

Avant de terminer, j'attire encore votre attention sur le fait que ces investissements sont pris en compte dans le calcul des frais financiers des EMS du district de la Gruyère, selon le règlement élaboré à la constitution du pot commun pour les frais financiers, répartis entre toutes les communes et restitués aux EMS.

En conclusion, au nom du Conseil communal, je vous prie d'accepter ce crédit d'investissement de 194'000.00 francs.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

La Commission financière comprend l'importance de réaliser ces investissements même s'ils n'ont en fait rien en commun, si ce n'est de concerner les Foyers communaux pour personnes âgées. La réalisation du premier permettra d'améliorer des conditions de travail éprouvantes et évitera ainsi des complications dans l'organisation du travail. Les deux autres, avec des durées de vie raisonnables, permettront de garantir des services indispensables pour le fonctionnement des services au quotidien. La Commission financière souligne toutefois que la durée de vie d'un serveur devrait pouvoir être prolongée grâce à l'extension de garanties et espère que ce point particulier sera relevé dans le choix du prochain serveur.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 194'000.00 pour l'installation d'une climatisation, pour le remplacement d'un véhicule ainsi que pour celui du serveur informatique dans les foyers communaux pour personnes âgées. »

[21h08 Monsieur Gobet reprend sa place]

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix (Monsieur Charles Morel est absent au moment du vote), l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 194'000.00 pour l'installation d'une climatisation et le remplacement d'un véhicule et du serveur informatique dans les foyers communaux pour personnes âgées.**

* * *

3.1.6. Réalisation du trottoir route de la Pâla 30-44 (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic,

La réalisation d'un trottoir sur la route de la Pâla va de pair avec le développement du PAD Montcalia, secteur 2.

Plusieurs constructions devraient sortir de terre prochainement et la Commune va profiter de ces travaux pour réaliser un tronçon de 210 m de trottoir sur une partie qui n'en a pas actuellement. Comme cela est mentionné dans le message en vos mains, Mesdames et Messieurs, son coût devrait s'élever à Fr. 170'000.00 dont nous déduirons Fr. 85'000.00 de participation payée par la promotion immobilière voisine. Notre règlement sur les contributions d'équipement routier de base fixe une participation globale des propriétaires de 50% du coût total des frais.

Je vous remercie donc de soutenir cette demande de crédit. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Compte tenu du projet de construction en cours dans cette zone et du fait que les travaux devraient démarrer prochainement, la Commission financière prend note de la légitimité de cette demande.

De fait, elle préavise donc favorablement et à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de Fr. 170'000.00 pour la réalisation du trottoir Route de la Pâla 30-44, dont à déduire une participation de tiers de Fr. 85'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix (Monsieur Charles Morel est absent au moment du vote), l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 170'000.00 pour la réalisation du trottoir Route de la Pâla 30-44, dont à déduire une participation de tiers de Fr. 85 000.00.**

* * *

3.1.7. Rénovation du pont sur la Trême à la rue du Vieux-Pont (voir message en annexe)

[21h10 MM. Pürro et Rime s'absentent]

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce message concernant la rénovation du pont sur la Trême est un investissement qui était, depuis de nombreuses années, sur la table du Conseil communal. D'après diverses analyses de cartes historiques, il existait certainement un passage à gué vers 1650 et un pont à partir de 1772. Depuis lors, vous me direz, beaucoup d'eau a coulé sous ce pont.

[21h11 M. Morel reprend sa place]

Pour répondre à certaines questions de ceux qui l'empruntent, vous aurez remarqué le mauvais état du revêtement de surface qui nous oblige maintenant à vous proposer de redonner au pont de pierres sa fonction originelle d'ouvrage d'art et de lieu de passage. Les rajouts que sont les trottoirs seront supprimés. Se croiseront sur le pont, les piétons, les vélos et les automobilistes. Sa largeur de chaussée de 6,40 m environ permet cet usage partagé. Si l'on gardait les trottoirs, cela ne mettrait pas en valeur le pont tel que vous pouvez le voir, Mesdames et Messieurs, sur la photo du message. Toutefois, nous veillerons à ce que les personnes à mobilité réduite puissent également circuler sans gêne par la pose d'un revêtement approprié.

[21h12 MM. Rime et Pürro reprennent leur place]

Pour répondre déjà à la remarque entendue du danger lors des croisements, je vous rappelle que l'on est sur cet élément court, à l'entrée d'une zone 30. Le Conseil communal est cependant conscient que trop de voitures empruntent cet itinéraire uniquement pour contourner la ville par l'est. Si toutefois il devait

s'avérer que le trafic automobile allait à augmenter, le Conseil communal pourrait envisager de supprimer le passage des voitures.

Je vous remercie donc de soutenir cette demande de crédit d'investissement de Fr. 360'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons pris acte des aspects historiques liés à ce vieux pont et de la possibilité de lui redonner ses attributs d'origine tout en garantissant un fonctionnement inchangé du trafic et de son utilisation actuelle.

C'est toutefois le fait que la structure du pont en maçonnerie d'origine est en bon état et le tablier actuel en très mauvais état nécessitant ainsi un assainissement qui justifient la réalisation de ce projet. La Commission financière relève à nouveau et apprécie le message qui donne un devis détaillé qui permet de bien comprendre les dépenses qui seront engagées.

Au vu du message, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 360'000.00 pour la rénovation du pont sur la Trême à la rue du Vieux-Pont. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Hervé Aubert** pour le groupe **PLR**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR accepte dans sa majorité les travaux projetés pour la rénovation du tablier, mais le fait de retirer les deux trottoirs, lieu de sécurité pour les piétons, est un point très surprenant alors que ces derniers existent déjà. Certains d'entre nous ne comprennent pas ce genre de décision et donc ne l'approuvent pas. Ce pont, bien beau qu'il soit avec ses 350 ans, n'est pas un haut lieu touristique de la ville. La sécurité de nos citoyens est encore bien plus importante que de rendre au pont sa forte valeur symbolique d'antan. Que vont bien pouvoir penser les habitants devant un tel cas de figure ?

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Hervé Aubert pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Laurent Monney** pour le groupe **PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

La rénovation complète du pont de la Trême afin de lui rendre sa fonction originelle d'ouvrage d'art est tout à fait louable car, comme stipulé dans le message, je cite : « Depuis ce déclassement de statut et de fonction, le vieux pont ne dessert plus que les quartiers directement limitrophes et majoritairement pour le trafic de vélos et piétons ». Malheureusement, cette analyse est en partie erronée concernant le trafic

automobile. Néanmoins, le groupe PDC/PVL reconnaît que le revêtement du pont est en très mauvais état et doit être changé rapidement.

S'il est juste que de nombreux piétons (familles avec poussettes, enfants, personnes âgées etc.) utilisent le pont pour se rendre entre autres aux arrêts de bus à proximité, le nombre de véhicules l'empruntant n'est pas négligeable, en particulier durant les heures de pointe. Une grande partie de ces véhicules (voitures privées et véhicules utilitaires) se rendent dans la zone de Bouleyres, la zone de Palud ou évitent tout simplement de passer par la Condémine pour se rendre en direction de Riaz.

Sur la photo de synthèse du message, on peut constater que les deux trottoirs sont supprimés. Cette modification pose problème pour les piétons devant cohabiter avec le trafic bidirectionnel des véhicules. Par ailleurs, le message ne présente ni concept ni mesure visant à améliorer la sécurité des piétons, telle que la limitation de vitesse. Actuellement, sur le tronçon au départ de la rue du Vieux-Comté, ainsi que sur le pont, la vitesse est limitée à 50km/h. La limitation à 30km/h débute à la sortie du pont côté Russalet.

Fort de ces constats, la majorité du groupe PDC/PVL n'acceptera pas le crédit. Néanmoins, il est laissé la liberté de vote.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Laurent Monney pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Martin Rauber** pour le **groupe PS-Les Verts**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Vieux-Pont ! Aujourd'hui il porte bien son nom car il a l'air bien vieux ce pont. Bordures déchaussées, revêtement fissuré et fortement dégradé, une rénovation est plus que nécessaire.

Nous relevons que le message transmis aux Conseillers généraux est clair, bien imagé et suffisamment détaillé.

Certes il ne s'agit pas d'un investissement indispensable et nous pourrions nous contenter d'un rafistolage en surface mais parfois, il est bon de prendre soin de son patrimoine et la réhabilitation proposée s'inscrit dans cette philosophie. Nous pouvons saluer l'initiative du Conseil communal qui vise à redonner son caractère historique à cet édifice emblématique de notre Commune, construit en 1774 par les frères Wolf, selon nos sources.

Cet ouvrage d'art qui enjambe la Trême relie les deux entités fusionnées qui définissent notre Commune actuelle. Au-delà de la force du symbole, c'est l'aspect originel retrouvé qui permettra de redéfinir l'harmonie du lieu.

Avant d'établir les plans d'exécution définitifs, nous invitons la Commune à prendre contact avec le Musée gruérien qui dispose de documents intéressants qui permettront d'apporter un éclairage indispensable à une réalisation cohérente.

Le montant de la rénovation estimé à Fr. 360'000.00 est très raisonnable en regard de la métamorphose escomptée, ce d'autant plus que d'importants travaux d'entretien doivent, dans tous les cas, être planifiés dans un avenir proche.

Enfin, cette intervention répond au besoin de développer la mobilité douce dans notre cité. Dans ce sens, il est utile de préciser que le revêtement du pont sera le plus confortable possible afin de permettre aux poussettes, fauteuils roulants et vélos de le franchir avec aisance.

Avec cette analyse, le groupe PS – Les Verts soutiendra la demande de crédit destinée à ramener à la vie notre Vieux Pont.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Alain Pasche** pour le groupe UDC.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC a pris bonne note que des travaux de rénovation sur le vieux pont sur la Trême sont souhaités par le Conseil communal. Toutefois, nous constatons que cette réfection va plutôt dans un sens d'esthétique que dans un but de fonctionnalité ou de bon sens. En effet, comme le démontre la photo sur la présentation, nous constatons que les piétons sont obligés de cheminer sur la chaussée, en se mettant en danger du fait qu'il n'y aura plus de trottoirs, malgré le message à l'instant de Monsieur Morand. De ce fait, cela va entraver la circulation routière à cet endroit et engendrer des problèmes de circulation dans ce quartier.

De plus, les pavés posés sur cet ouvrage seront une source de pollution sonore pour les habitants, lorsque les véhicules rouleront sur ce nouveau revêtement.

Nous estimons donc que les travaux avec ce budget annoncé ne sont pas vraiment nécessaires, sachant que nous devons faire attention à l'état de nos finances, raison pour laquelle nous nous opposerons au crédit demandé pour ce projet. Pour terminer, si une rénovation est absolument nécessaire, nous ne nous opposerons pas à une réfection du revêtement.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain Pasche pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

J'interviens ici à titre personnel. Je soutiens l'enlèvement des rajouts des années 1950 sur le vieux pont ainsi que la rénovation et la mise en valeur de ce patrimoine. Par contre, je suis très sceptique sur le maintien des circulations du trafic motorisé.

Ce pont n'est pas essentiel à la desserte du quartier du Russalet puisqu'un autre pont est accessible à quelques centaines de mètres en passant par le carrefour de la Viennoise. Comme Monsieur Morand nous l'a annoncé, ce pont est encore très utilisé pour le transit. Est-ce le même trafic de transit qui passe par le chemin de Bouleyres puis par la rue du Stade ?

Le maintien du trafic motorisé contribue à rendre le report de trafic sur la H189 moins attrayant et les mesures du plan d'agglomération sont ainsi moins efficaces.

En fermant le pont à la circulation motorisée, on pourrait ainsi profiter de l'occasion pour rendre plus cohérents et plus conviviaux les aménagements piétonniers des deux côtés de la Trême : le domaine public comporte actuellement une aire de jeux, une aire de repos, un arrêt de bus et de la végétation.

L'ensemble est un peu tristounet en particulier du côté de la Tour-de-Trême et la situation ne sera pas améliorée avec la disparition des trottoirs sur le pont et le maintien de la circulation motorisée dans les deux sens.

Pour ces raisons, je m'abstiendrai au vote et invite le Conseil communal à modifier le projet en fermant le Vieux-Pont au trafic motorisé.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic.**

« Monsieur le Président,

Je remercie tous les intervenants. Il est parfois curieux d'entendre toutes les prises de position : ceux qui disent qu'il faut fermer le pont aux véhicules motorisés et ceux qui veulent garder le trafic motorisé avec des trottoirs de chaque côté.

Les rajouts des trottoirs ne laissent pas voir cet ouvrage d'art, un des seuls que nous ayons sur le territoire communal. Les trottoirs sont des rajouts en béton qui reposent en partie sur la voie de roulement existante. Les enlever fait que la chaussée en sera élargie.

Pourquoi ne pas faire des trottoirs ? nous-dit-on. Actuellement, la zone 30 commence juste après le pont (direction Russalet) où les portes d'entrée de zone ne permettent pas les croisements. Le pont mesurant 12 m de long environ, avancer la zone 30 à l'entrée du pont n'aurait pas grand impact, car déjà actuellement, rares sont les véhicules qui roulent effectivement à 50km/h.

Je salue le Président de la Commission d'aménagement, Monsieur Rauber, qui relève l'accent mis sur l'aspect visuel de cet ouvrage. L'aspect authentique de ce pont est un élément que le Conseil communal souhaite retrouver pour en donner une lecture du patrimoine actuellement bien enfoui. En effet, je suis certain que bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens ne savent pas du tout ce qui se cache sous ce tablier.

Entre les uns qui veulent tout simplement fermer le pont à la circulation motorisée et ceux qui veulent le garder avec un trafic intense, nous vous proposons la voie du milieu. Il y avait plusieurs options : refaire la surface et quelques retouches, garder le pont en l'état, rétablir l'état originel, ne pas rénover les trottoirs pour éviter un investissement inutile en cas de fermeture ultérieure du pont à la circulation. Aujourd'hui la voie du milieu qui vous est proposée est de garder le pont comme ouvrage d'art, le rendre plus visible, maintenir la circulation telle qu'aujourd'hui, améliorer le revêtement pour les personnes à mobilité réduite. Si dans le futur il était décidé de le fermer à la circulation, nous aurions déjà un ouvrage prêt pour le faire. Si l'option était prise de l'intégrer dans la zone 30, nous aurions déjà un ouvrage adapté, sachant qu'en principe il n'y a pas de trottoir dans les zones 30.

C'est pourquoi, au nom du Conseil communal, je vous recommande d'accepter ce projet de rénovation tel que proposé parce que il ne saurait pas quelle solution vous soumettre l'année prochaine en réponse à vos demandes diamétralement opposées. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 26 oui, 19 non et 3 abstentions, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 360'000.00 pour la rénovation du pont sur la Trême à la rue du Vieux-Pont.**

* * *

3.1.8. Réaménagement du secteur gare de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce projet de message pour le réaménagement d'une partie de la ville de Bulle a pour origine la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées entrée en vigueur en 2004. Cette dernière a voulu que les personnes à mobilité réduite aient une accessibilité aux transports publics de manière nouvelle et sans discrimination. Cette loi donnait 20 ans aux collectivités publiques pour réaménager leurs transports.

En novembre 2012, un cahier des charges a été établi pour réaliser un MEP, qui au terme a été accepté par le Conseil communal et les 17 membres du jury. Le PAD qui en a découlé a été élaboré entre 2014 et 2018.

Nous passons maintenant à la partie exécution de ces travaux pour lesquels nous ne sommes pas les initiateurs. Néanmoins, s'agissant des espaces publics, il revient à la Commune de gérer la mobilité en général.

Le 18 novembre de cette année, dans cette salle, le Conseil communal invitait les Conseillers généraux à venir suivre la présentation détaillée de toutes les planches et travaux qui vous sont présentés dans cette demande de crédit. 27 d'entre vous étaient présents. Je ne vais dès lors pas entrer le détail de ce projet, puisqu'une soirée y a été consacrée et que des panneaux et des planches sont exposés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Je reste bien entendu à disposition pour répondre à vos questions et sollicite, au nom du Conseil communal, l'octroi d'un crédit de 11'500'000.00 dont à déduire des participations de la Confédération de Fr. 2'600'000.00 pour ces aménagements routiers. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message du Conseil communal qui est complet et détaille clairement l'ensemble des travaux qui seront réalisés. Les nombreux plans joints au message facilitent la compréhension de ce dernier et du projet tel que proposé. La Commission financière relève en outre que l'ensemble du projet, entièrement lié à la réalisation de la nouvelle gare, a été expliqué en détail lors de la séance organisée pour les membres du Conseil général le lundi 18 novembre 2019 à

l'Hôtel de Ville de Bulle. Au vu de l'importance et de la complexité de cet objet qui impactera de nombreux changements des espaces publics, la création d'une vélo-station, une nouvelle signalisation et signalétique et des investissements liés aux infrastructures pour le séparatif des eaux claires/eaux usées, cette séance d'information est apparue comme essentielle à la Commission financière et nous souhaitons remercier l'Exécutif pour cette démarche. Nous avons toutefois relevé deux points d'interrogation, l'un concernant l'emplacement prévu pour le taureau sur la place de la gare actuelle et l'autre relatif à l'aménagement routier futur de la rue de la Léchère. Dans les deux cas, la Commission financière a émis quelques remarques qui ont fait l'objet de réponses appropriées de la part du Conseil communal et du Service technique. Nous avons toutefois insisté sur la nécessité que les changements urbanistiques proposés ne généreront pas, dans un avenir proche, de nouveaux investissements pour corriger le fonctionnement de cet axe de circulation. Cette crainte a toutefois été rejetée par les représentants de l'Exécutif.

Au vu de ces considérations, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 11'500'000.00 pour la réalisation des travaux relatifs aux espaces publics de la gare, pour la construction d'une vélo-station et du stationnement vélo, pour la signalisation et signalétique ainsi que pour la réfection des infrastructures, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 2'600'000.00. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Nicolas Repond**, qui au nom du **Groupe PS-Les Verts**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le projet du siècle pour la Commune de Bulle ! Voici ce que nous pouvions lire dans certains médias de la région. Oui, Mesdames et Messieurs, nous nous prononcerons ce lundi soir pour un crédit touchant 17 zones relatives au réaménagement du secteur de la gare de Bulle, le tout sur une surface d'environ 100'000 m². Ces réaménagements aboutiront sans nul doute à un changement considérable des habitudes, non seulement des Bulloises et Bullois, mais aussi des Gruériens et Gruériennes, ainsi que toute personne qui transitera à travers le centre-ville de notre Commune, que ce soit par les transports publics, que ce soit en voiture ou en mobilité douce.

Notre Commune ne sera plus la même. Bulle construit son futur. Il faut aussi dire qu'elle n'en est pas vraiment à l'origine, comme l'a dit Monsieur le Syndic, puisque le point de départ de tous ces travaux est l'entrée en vigueur, en janvier 2004, de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) et des conséquences qu'elle a entraînées.

Les TPF se sont vu obligés de modifier pour ainsi dire toutes leurs gares de ce canton dans les 20 ans suivant l'entrée en vigueur de ladite loi. La gare de Bulle et ses environs proches n'y échappent pas, raison pour laquelle nous nous prononçons ce soir pour une demande de crédit pour cet immense projet dont les bases ont débuté il y a déjà une dizaine d'années et dont le cahier des charges du MEP Plateau de la gare a été approuvé par le Conseil communal en novembre 2012. Un PAD rendu obligatoire par le PAL s'en est suivi de 2014 à 2018.

Mesdames, Messieurs, je ne vais pas revenir sur le développement et les arguments des quelques 20 pages du message et dont une présentation par le Conseil communal et la direction des TPF nous a été proposée le 18 novembre dernier. De même, notre Commune a mis à disposition en consultation plusieurs tableaux d'information dans le hall de l'Hôtel de Ville pour tous les citoyens de cette Commune. Chacune et chacun ont pu se donner une idée relativement précise de l'ensemble de ce réaménagement

du secteur de la gare de Bulle et de ses alentours immédiats. De plus, dans chaque commission de bâtisse ou commission spéciale présidée par un Conseiller communal, une Conseillère ou un Conseiller général faisant respectivement partie de la Commission financière et de la Commission d'aménagement est présent. Ces deux représentants du Conseil général peuvent ainsi rapporter à leur groupe respectif ainsi qu'aux commissions auxquelles ils appartiennent toutes les informations nécessaires sur les discussions et décisions qui ont été ou seront prises dans lesdites commissions.

Et des débats, parfois nourris, toujours positifs et constructifs, il y en a eu entre autres dans les séances du GRAC. Ces commissions nous apportent beaucoup d'éléments et discussions qui ne peuvent, faute de place, être mentionnés dans les 19 pages du message. Vous avez ainsi, dans cette présentation de demande d'investissement, un résumé, et je dirais un consensus des prises de position des commissions, ce qui est très bien. De plus, l'appartenance au jury pour le choix des marquises des bus régionaux et Mobul de la gare de Bulle, nous a appris que les projets peuvent évoluer, rien n'est définitivement bloqué, ce qui est aussi très bien.

Ainsi pour en revenir à l'investissement demandé par le Conseil communal pour ce réaménagement du secteur de la gare de Bulle, le groupe PS-Les Verts soutiendra le crédit total de Fr. 11.5 mios souhaité, sachant que Fr. 2.6 mios seront à déduire grâce à une participation de la Confédération.

Par contre, nous avons quelques questions et désirons avoir des assurances et réponses sur les points suivants. Comme dit en introduction, tout ce réaménagement du secteur gare et de la gare proprement dite découle de la LHand, d'où ces questions :

- Comment cela se fait-il qu'à aucun moment il n'est fait mention de ladite loi et de son ordonnance dans les documents de la mise à l'enquête publique et enquête complémentaire qui ont été envoyés à la DAEC ? Est-ce un oubli ? Cela a une importance, car le groupe PS-Les Verts ne voudrait pas se retrouver devant un problème, comme par exemple l'absence d'ascenseur pour amener les personnes handicapées de la gare routière aux quais ferroviaires. En effet, mises à part les très longues rampes, personne ne confirme la présence ou l'absence d'ascenseur. Nous apportons une grande importance au suivi rigoureux de la LHand, de son ordonnance, ainsi qu'aux recommandations du BPA. La pose d'ascenseur est définie dans l'instruction de planification de la LHand en vue de l'assainissement des installations d'accueil sur les infrastructures ferroviaires en conformité avec la LHand d'ici à fin 2023. Ces poses d'ascenseur, ou non, dépendent principalement du type de gare et des délais de correspondance entre les bus et les trains. Elles y sont bien définies dans le catalogue de types de mesures de construction. Pour que l'ensemble de la nouvelle gare de Bulle routière et ferroviaire fonctionne parfaitement, il est important d'anticiper cette problématique. Ceci même si le problème des ascenseurs est plutôt du ressort des TPF puisqu'ils sont en principe construits dans les quais de gare. Ceci était un exemple parmi d'autres.
- De même, le groupe PS-Les Verts s'interroge sur plusieurs points, comme les largeurs des voies de circulation, les largeurs des trottoirs ou par exemple aussi la vitesse de 50km/h au chemin des Crêts, juste à la sortie des voies de bus. Pourquoi ne pas avoir mis tout le secteur d'étude du GRAC à 30 km/h sachant que ce n'est pas cette portion à 50km/h du chemin des Crêts qui rendra l'accès du parking de Bulle-Centre plus rapide puisqu'il y a un goulet d'étranglement avec une voie de 4,80 m de large justement à cet endroit.
- Autre interrogation. L'avant-projet prévoyait à la rue de la Lécheretta des trottoirs mixtes ainsi qu'une bande cyclable et une voie de circulation de 5,6 m de large. Le nouveau projet proposé garde la même largeur de voie de circulation et des trottoirs, mais apparemment uniquement pour les piétons. Pourtant, suite à une enquête menée auprès de la population bulloise durant l'été 2015, 21% des pendulaires ont déclaré qu'ils utiliseraient davantage le vélo à Bulle si la qualité de l'offre de stationnement à la gare était améliorée. La Commune a bien répondu à cet appel en décidant de créer la première vélostation du canton, justement à la nouvelle gare de Bulle. Nous en remercions

le Conseil communal et ses services. Mais est-il judicieux d'avoir des voies de circulation à la limite du croisement entre deux bus et, en même temps, toutes ces mêmes voies de circulation également pour tous les autres usagers roulants de la route, automobiles, motos, vélos ? Ne craignez-vous pas que la vélostation, qui est une excellente opportunité d'utiliser le vélo pour moyen de transport pour les pendulaires de Bulle, soit délaissée à cause des difficultés et des dangers qu'encourront les cyclistes courageux qui oseront s'aventurer sur ces voies de circulation de presque 2 mètres de moins que la largeur actuelle ?

Alors, bien que nous nous posions ces questions, le groupe PS–Les Verts soutient ce projet ambitieux et soutiendra le crédit total demandé de Fr. 11.5 mios, car nous savons également que des modifications peuvent encore être réalisées et évoluées favorablement en cours de projet sans que les coûts financiers en soient péjorés. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de bien prendre en considération nos questions et commentaires, sans demander forcément des réponses ce soir.

En conclusion, nous soutenons et remercions le Conseil communal, les TPF et toutes les commissions et personnes qui travaillent depuis des années à ce magnifique projet, pas simple du tout et qui fera de Bulle une autre ville, une ville du futur.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Repond pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Christophe Monney** pour le **groupe UDC**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Nous soutenons le projet de réaménagement du secteur gare, mais nous allons être très attentifs à ce que le centre-ville reste accessible à tous, voitures, cycles et piétons.

Nous veillerons à ce que le crédit de Fr. 11'500'000.00 ne soit pas dépassé.

La gare va être déplacée de 300 m par rapport à aujourd'hui et ceci modifiera considérablement les habitudes de la population locale.

Nous devons garder les places de parc actuelles dans toute la ville, sans en supprimer, car les gens qui vont aller dans les commerces du centre-ville n'iront pas forcément parquer à la nouvelle gare. La survie de ceux-ci dépendra d'un accès facile au centre.

Dans son ensemble le projet de la gare est très bien réfléchi. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe Monney pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Grâce à la très bonne présentation de ce projet organisée pour les Conseillers généraux ainsi qu'au message bien détaillé, nous avons toutes les informations à disposition afin d'analyser cette demande d'investissement très importante pour le développement de notre Commune.

Cependant, nous nous permettons de soulever deux points, qui, nous l'espérons, seront pris en considération.

Premièrement, le groupe PDC/PVL souhaite que le Conseil communal et le service technique de la Ville dirigent et contrôlent d'un œil critique les bureaux spécialisés mandatés pour ce projet. Nous n'admettrions pas devoir réengager des travaux pour corriger des tracés trop serrés pour les bus, de modifier des routes pas assez larges ou de sécuriser des tronçons mettant en danger certains utilisateurs.

Deuxièmement, bien que la vélostation bénéficie de contributions, nous relevons son prix onéreux qui atteint Fr. 6'700.00 par vélo. Le groupe PDC/PVL souhaite que le Conseil communal optimise au maximum les prix de réalisation de cet ouvrage malgré son esprit novateur qui amènera une plus-value certaine à la mobilité douce de la Commune.

Le PDC/PVL approuve l'octroi du crédit de Fr. 11'500'000.00 pour le réaménagement du secteur de la gare.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Madame Emmanuelle Favre Gende** pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PLR salue l'ambitieux projet de la Nouvelle Gare et se réjouit de sa concrétisation. Cependant il s'inquiète des nombreuses suppressions de places de parc dans les rues adjacentes, en particulier à la rue Nicolas-Glasson, à l'avenue de la Gare, la rue de la Lécheretta ainsi qu'à la rue Albert-Rieter et sur le plateau de l'ancienne gare. C'est pour cette raison qu'il demande au Conseil communal de recréer ces places en sous-sol dans le futur parking du centre-ville, dans le souci de garder le centre accessible et attractif pour les citoyens et les visiteurs.

Suite aux modifications de ces rues et à la mixité des utilisateurs de celles-ci (vélos, voitures, bus, camions et piétons), le PLR s'inquiète pour la fluidité du trafic, en particulier dans la rue de la Lécheretta.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Madame Favre Gende pour son intervention et donne la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les intervenants ont salué l'ampleur et la nécessité de ce projet, mais ils ont également posé quelques questions.

Monsieur Repond demande pourquoi la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) n'est pas mentionnée dans la demande de crédit. Je crois qu'aujourd'hui les choses sont claires, les règles y relatives ne font pas partie du permis de construire ni du message. Le Conseil communal a présenté au Conseil général un PAD il y a 3 ans ; les enjeux sont connus parce que tout un chacun est citoyen et a voté cette loi.

Concernant la question de Monsieur Repond relative aux ascenseurs en rapport avec les personnes à mobilité réduite, il en est prévu un, ouvert 24h/24h, dans le bâtiment construit par les TPF, qui permet de relier le niveau gare inférieure au quai 1. Par contre, nous avons des rampes qui relient les quais 2 et 3 qui ont des déclivités légales et réglementaires, mais qui sont effectivement des éléments difficiles à franchir pour les personnes à mobilité réduite ou les voyageurs avec des bagages. Toutefois, les plans ont été acceptés par la Confédération, car ils répondent à toutes les normes en vigueur, y compris la LHand. Bien que cet élément ne concerne pas directement la Ville, nous avons eu une discussion avec les TPF à ce sujet en vue d'une amélioration possible. Il nous a été dit qu'une solution était recherchée pour pouvoir installer sur les rampes des aides pour les personnes à mobilité réduite sous forme d'assistance. Cet élément n'est pas dans les prérogatives du Conseil communal ni de la Ville, mais uniquement dans celles des transports publics.

Concernant la question de savoir pourquoi le chemin des Crêts n'a pas été prévu à 30km/h, il faut se rendre compte que la vitesse commerciale ne dépassera souvent pas le 30km/h. C'est une question que le Conseil communal s'est posée. C'est une route qui mène au seul parking souterrain que nous avons et nous avons décidé de la laisser à 50km/h, mais ce n'est pas forcément immuable.

Par rapport aux places de stationnement, je crois qu'à la rue Nicolas-Glasson, il n'y en pas actuellement, donc il n'y a pas de suppression, mais une arborisation de la rue. Par contre, à la rue de la Lécheretta, des places viennent supprimées au profit de l'aménagement tel que prévu, notamment de larges trottoirs pour favoriser la mobilité piétonne et donner la possibilité aux commerces de s'étendre.

Pour dire que le Conseil communal est soucieux de cette disparition de places de parc, nous avons, à l'ordre du jour de mercredi en Commission technique, le point de la situation par rapport aux places en ville de Bulle sachant que cela s'inscrit dans le cadre du groupe de travail pour le réaménagement de la place du Marché et d'un parking souterrain. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses explications. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte par 47 oui, 1 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 11'500'000.00 pour la réalisation des travaux relatifs aux espaces publics de la gare, pour la construction d'une vélostation et du stationnement vélo, pour la signalisation et signalétique ainsi que pour la réfection des infrastructures, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 2'600'000.00.**

* * *

3.1.9. Aménagements de mobilité douce Buissons - Parqueterie - Vevey (voir message en annexe)

[21h50 MM. Bossel, Rime et Repond s'absentent]

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Cette demande d'investissement est une continuité de la précédente demande présentée par Monsieur le Syndic. Les grands travaux entrepris par les TPF sur l'itinéraire Bulle-Broc nous ont incités à porter une réflexion sur la mobilité douce et c'est pour cette raison que le Conseil communal vous présente ces trois projets.

1. Le franchissement de la Trême à la hauteur de la voie de chemin de fer en direction du sud et du nouveau quartier des Buissons. Pour ce faire, le Conseil communal vous propose de soutenir la construction d'une passerelle en bois local, recouverte d'un toit pour lui assurer une longue vie. Cette passerelle facilitera l'accès à l'arrêt Mobul du Jardin anglais, pour les habitants de la rue des Berges et du nouveau quartier des Buissons et des environs de La Tour-de-Trême. Son coût s'élèvera à Fr. 575'400.00.
2. Nous profiterons aussi des travaux des TPF pour construire un passage sous la voie en direction des Buissons et reliant aussi le quartier des Berges. Son coût s'élèvera à Fr. 1'226'100.00. Pour ces deux investissements, une participation financière de Fr. 250'000.00 est attendue de la part du promoteur des Buissons et les documents ont déjà été signés en 2015.
3. Un autre passage inférieur avec deux rampes sera aménagé du côté de la Parqueterie, le long de la Trême, à La Tour-de-Trême. Ce nouvel aménagement permettra aux piétons et cyclistes d'avoir un cheminement en site propre. Il faut savoir que la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg développera, ces prochaines années, le PAD 50 dit de la Parqueterie, où environ 1'000 habitants viendront s'établir. Le coût du passage inférieur s'élèvera à Fr. 1'988'600.00.
4. Un plus petit investissement de Fr. 158'320.00 vous est soumis pour sécuriser et clarifier le chemin piétonnier reliant le bas de la rue de Vevey à la rue du Moulin.

Après toutes ces explications et en restant à votre disposition pour des questions éventuelles, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal vous remercie de soutenir le crédit d'investissement de Fr. 4'030'000.00 pour la réalisation de ces travaux relatifs à la mobilité douce.

Pour terminer, vous avez certainement noté que des participations de la Confédération, du promoteur, le tout pour Fr. 1'205'000.00 seront à déduire de l'investissement.

[21h53 MM. Bossel et Rime reprennent leur place]

De plus, une subvention supplémentaire pourrait être attendue, subvention pouvant représenter jusqu'à 50% des coûts non couverts par les contributions fédérales, versée par le biais de l'aide cantonale aux communautés régionales de transports.

Merci de votre soutien. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

[21h54 M. Repond reprend sa place]

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance des divers investissements de mobilité douce prévus dans cet objet. La réalisation de ces travaux nous est apparue légitime d'autant plus qu'ils ont été prévus dans divers PAD. Le fait de pouvoir les réaliser, comme le mentionne le message, lors de l'interruption des

trains qui sera nécessaire pour la réalisation du projet des TPF appelé « Programme Bulle » d'ici à la fin 2022, nous semble également logique, de même qu'envisager pouvoir bénéficier des infrastructures de chantier en place pour ces travaux.

De facto, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 4'030'000.00 pour la réalisation des travaux relatifs aux chemins de mobilité douce Buissons-Parqueterie-Vevey dont à déduire des participations de la Confédération et de tiers d'un montant de Fr. 1'205'000.00.

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à Monsieur **Nicolas Pasquier** pour le **groupe PS-Les Verts**.

[21h55 M. Ph. Dupasquier s'absente]

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chers collègues,

Celles et ceux qui ont assisté ici même à la séance de présentation du projet de réaménagement de la gare il y a 4 semaines, ou qui ont lu attentivement le message du Conseil Communal, comprendront aisément la raison principale qui lie ces trois investissements : la Commune saisira l'opportunité de l'interruption de trafic sur les lignes ferroviaires pour réaliser ces aménagements de mobilité douce.

Et ces trois investissements ont aussi un but commun : augmenter la porosité du réseau de mobilité douce en particulier aux abords des arrêts et haltes de transports publics. Ils participeront ainsi à rendre la combinaison de la mobilité douce et des transports publics plus attractive et ces réalisations contribueront à inciter nos concitoyens à renoncer un peu plus à l'utilisation de la voiture privée au centre-ville.

Les trois aménagements dont l'investissement total se monte à 4'030'000 francs n'est pas entièrement à la charge de la Commune puisque des participations supérieures au quart du montant total seront prises en charge par des tiers ou par la Confédération.

Certes ces investissements ne sont pas négligeables : on peut, entre autres, s'interroger sur la pertinence de la réalisation d'une passerelle couverte en bois engendrant un léger surcoût, mais ces investissements sont modestes en comparaison des investissements routiers consentis ces dernières années. Et on peut saluer le choix d'un matériau local et renouvelable dont le travail est maîtrisé depuis longtemps par les entreprises de la région.

Enfin, après Fribourg et son pont de Berne dont l'aspect actuel date de 1653, après Gruyères et son Pont-qui-Branle dont la dernière reconstruction remonterait à 1806, Bulle aura aussi d'ici à 2022 son pont couvert où piétons et cyclistes pourront s'abriter du soleil ou des précipitations.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts acceptera le crédit d'investissement pour ces trois aménagements de mobilité douce et vous recommande d'en faire de même. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à Monsieur Julien Rime pour le groupe UDC.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC a toujours soutenu les investissements liés à la mobilité douce en ville de Bulle. Nous avons toutefois remarqué en étudiant le projet que malgré les participations de la Confédération et des tiers, les coûts restent très élevés.

[21h57 M. Ph. Dupasquier reprend sa place]

L'objet ne nous est présenté que de façon sommaire et avec relativement peu de détails, mais n'existe-t-il pas de façon moins onéreuse de réaliser ces aménagements ? Le groupe UDC soutient cet objet, mais compte tenu de tous les besoins d'investissement et la situation budgétaire de la Commune, nous encourageons vivement celle-ci à chercher des solutions plus économiques pour la réalisation de ces aménagements. »

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 4'030'000.00 pour la réalisation des travaux relatifs aux chemins de mobilité douce Buissons-Parqueterie-Vevey dont à déduire des participations de la Confédération et de tiers d'un montant de Fr. 1'205'000.00.**

* * *

3.1.10. Remplacement de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes.

[21h59 Mme Gumy et M. Ch. Monney s'absentent]

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas grand-chose à ajouter au message sur cet objet, si ce n'est que nous suivons le plan de remplacement des véhicules qui présentent une utilisation importante. Je précise toutefois que pour des raisons écologiques, nous sélectionnons désormais des véhicules électriques chaque fois que cela est possible, ce qui est le cas pour deux des trois véhicules qu'il est proposé d'acquérir.

Au final, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr 310'000.00 pour le remplacement de ces trois véhicules. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons relevé que cette demande d'investissements concerne notamment le remplacement de deux véhicules dont les années de services sont de 20, respectivement 25 ans. Ces remplacements sont donc raisonnables et rentrent dans le cadre du programme de réinvestissement des véhicules d'exploitation de la Ville de Bulle. La demande d'investissement pour le 3^{ème} véhicule, en remplacement d'un véhicule pour l'équipe de nettoyage de la Section Voirie, permettra d'acquérir un véhicule électrique identique à ceux déjà utilisés par le service en question et de continuer à utiliser l'ancien véhicule pour des fonctions de salage et de déneigement.

Au regard de ce qui précède, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité le crédit de Fr. 310'000.00 sollicité pour l'achat de ces véhicules. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix (Madame Chantal Gumy et Monsieur Christophe Monney sont absents au moment du vote), l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 310'000.00 pour l'achat de trois véhicules pour le Centre d'entretien.**

* * *

3.1.11. Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain (voir message en annexe)

[22h01 Mme Gumy et M. Ch. Monney reprennent leur place]

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'investissement qui vous est demandé est expliqué dans le message. Le montant de Fr. 200'000.00 nous avait été proposé par la Commission d'aménagement.

Le Conseil communal comprend bien cette demande et c'est pour cette raison que nous vous proposons ce point à l'ordre du jour. Soyez certains, Mesdames et Messieurs, que ceci n'est pas un chèque en blanc. C'est une prévision de dépense au budget d'investissement afin d'être prêt si une demande ou une idée allait venir rapidement suite à la démarche participative dont plusieurs d'entre nous sommes membres.

Cette démarche participative pour le réaménagement de la place du Marché, ainsi que pour la création d'un parking souterrain, regroupe une vingtaine de personnes, soit des représentants politiques, des milieux de la protection du patrimoine, des biens culturels, de l'archéologie, etc. Ces personnes se sont déjà réunies à quatre reprises et quatre séances sont déjà prévues dès janvier prochain.

Le Conseil communal avait été sollicité à plusieurs reprises sur le même sujet par des Conseillers généraux.

Pour ces raisons et celles évoquées en détail dans le message, nous vous remercions d'accepter cette demande d'investissement. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

L'aménagement du centre historique de la ville de Bulle, d'autant plus avec l'avènement de la construction de la nouvelle gare et les réaménagements qui s'y rapportent, est capital et stratégique. La question de la création d'un parking souterrain sous la place du Marché ou à proximité afin de garantir l'attractivité de cette dernière ainsi que celle des commerces qui l'entourent, tout en garantissant un nombre de places de parc suffisant l'est tout autant. Compte tenu du fait qu'un groupe de travail planche déjà sur ce sujet, ce crédit d'étude nous paraît totalement justifié.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 205'000.00 pour le projet de réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Madame Carole Fritschi**, qui au nom du **groupe PS-Les Verts**, intervient en ces termes.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

En préambule, le groupe PS/Les Verts remercie le Conseil communal d'avoir créé un groupe de réflexion sur ce sujet sensible, groupe suivant une démarche participative et englobant tous les acteurs politiques, culturels et économiques concernés.

A nos yeux, la sauvegarde d'une place du Marché et, plus largement, d'un centre-ville historique habité, animé sur le plan social, dynamique sur le plan économique et attractif sur le plan touristique, doit être une des priorités des autorités ces prochaines années. C'est même une urgence.

Quand bien même nous préférons promouvoir le développement d'infrastructures dédiées à la mobilité douce, nous sommes conscients que le centre-ville devra rester accessible aussi bien aux habitants de la Gruyère qu'aux touristes et qu'il faudra trouver une solution si nous supprimons un nombre important de places de parc actuelles. Alors, construction d'un parking ? souterrain ou en surface ? sous la place du Marché ou ailleurs ? Autant de questions cruciales auxquelles le groupe de travail devra répondre.

Mais pour nous, la priorité est claire : il s'agit d'abord de définir ce que nous voulons sur la place du Marché - et alentour - afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie dans notre cité. Ensuite il s'agira de régler le problème de l'accessibilité. Se contenter de vider la place des voitures pour les mettre en sous-sol, sans aucune mesure d'aménagement extérieur, n'est pas envisageable.

Enfin, nous jugeons l'intitulé de cet objet un peu restrictif, puisqu'il se focalise uniquement sur la place du Marché et sur un éventuel parking sous cette même place. Nous sommes en effet convaincus que la

réflexion doit s'élargir au centre-ville : de notre point de vue, il est indispensable de repenser la place du Marché en lien avec la Grand-Rue, la rue de la Sionge, la place des Alpes et la place Saint-Denis. Toutefois, comme les discussions en la matière sont ouvertes au sein du groupe de travail, nous accepterons, évidemment, ce crédit d'étude.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers(ères) collègues,

Le PLR salue tout d'abord l'initiative du Conseil communal d'avoir mis sur pied un groupe de travail pour étudier la création d'un parking souterrain et le réaménagement de la place du Marché. Ce groupe doit encore travailler pour arriver à des propositions qui, nous l'espérons, iront dans le sens d'un centre-ville accessible à pied, en transports publics, à vélo mais aussi en voiture.

La mise en sous-sol des voitures, sous la place du Marché ou à proximité, comme par exemple au Cabalet, permettra de requalifier la place du Marché, de la végétaliser et de la rendre plus conviviale. Un concours d'architecture ou un MEP devrait pouvoir nous donner de bonnes solutions pour garantir la polyvalence de cette place afin de pouvoir y organiser encore plus de manifestations, dans le prolongement de tous les événements qui s'y organisent déjà et du label « ville touristique » que nous souhaitons demander.

Chers collègues, l'engouement de la population lors de chaque manifestation qui s'organise au centre-ville est impressionnant, et ce succès est envié des commerçants de Fribourg et d'ailleurs. Cela devrait nous convaincre de poursuivre dans cette direction pour que la place du Marché devienne le cœur de toute une région.

Lors des dernières élections, presque tous les partis ont mis au centre de leurs préoccupations les aménagements du centre-ville et la création d'espaces publics conviviaux. La construction d'un parking dans l'hyper-centre et le réaménagement de la place du Marché ne doivent pas être vus comme une idée du PLR, mais plutôt comme un projet commun. Chacun de nous doit s'approprier ce projet, car le parcours sera long et nous devons nous battre pour y arriver, mais la population attend de nous que nous ayons une vision d'envergure pour le centre-ville, au-delà de nos valeurs partisans.

Je vous suggère donc d'approuver avec conviction cette demande de crédit de Fr. 205'000.00.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Baptiste Pasquier**, qui au nom du **groupe PDC/PVL**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le PDC/PVL a été surpris de recevoir une demande de crédit pour une étude qui a débuté depuis quelques semaines déjà et dont plusieurs séances ont eu lieu. De plus, nous n'aurions très certainement pas discuté ce point d'une manière aussi positive, si nous n'avions tenu compte que du libellé de cet

investissement « Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain ».

En effet, cantonner cette étude à la place du Marché n'aurait pas été satisfaisant. Sachant désormais que le périmètre de l'étude sera élargi à plusieurs rues du centre-ville, nous sommes convaincus du bien-fondé de cette démarche participative et d'octroyer ce crédit de Fr. 205'000.00.

Cependant, nous espérons que cette étude débouchera sur un résultat qui servira la population bulloise et non pas une promesse électorale.

Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 205'000.00 pour le projet de réaménagement de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain.**

* * *

3.1.12. Crédit d'étude pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Patrice Morand**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes.

[22h09 Mme Fritschi s'absente]

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voici le dernier crédit d'investissement demandé, il concerne l'étude du réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula.

Comme vous avez pu le lire dans le message, les importants travaux de la route de Riaz, de l'esplanade du Château d'En-Bas et des environs de la nouvelle gare vont être poursuivis ou engagés ces prochains mois et années.

Par la même occasion, nous devons poursuivre la mise en séparatif des eaux allant se jeter dans la route de Riaz. Pour exemple, il s'agit d'environ 540 litres minutes d'eaux parasites qui arrivent vers le chemin des Crêts et qui vont aujourd'hui à la STEP de Vuippens alors qu'elles devraient aller à l'Ondine, sans frais pour notre Commune. Pour cette raison, nous nous devons de mettre en séparatif les eaux usées des rues mentionnées.

Cependant, le Conseil communal ne veut pas seulement ouvrir les routes et changer les tuyaux, il souhaite donner le meilleur visage possible à ces rues. Pour ce faire, le Conseil communal souhaite organiser un mandat d'étude parallèle. Dans ces études, il souhaite étudier également la reprise des eaux du quartier de la Réche, de Montcalia et du chemin d'Everdes.

Merci de soutenir cette demande de crédit de Fr. 214'200.00 qui va bénéficier de l'aide de la Confédération par le biais du PA3 pour la Toula et qui devrait bénéficier d'autres aides financières de la même Confédération pour le prochain PA4 pour les autres rues. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrice Morand pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Compte tenu de tous les travaux de réaménagement qui vont être réalisés au centre-ville ces prochaines années et qui affecteront fortement les rues concernées, notamment dans leur fonctionnalité, la réalisation d'un MEP pour tenir compte de tous les intérêts et optimiser ainsi le projet dans son ensemble et garantir des crédits objectifs et de qualité nous paraît justifiée.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 215'000.00 pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Nicolas Repond** pour le groupe PS-Les Verts.

[22h12 Mme Fritschi reprend sa place]

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Quelle ville cette ville de Bulle ! De petite Bulle, elle est devenue une grande Bulle. Les travaux, elle ne les compte plus, notre grande ville de Bulle. Dans les faits, dès la fin de 2020, lorsque les travaux du secteur gare seront achevés, s'ensuivra très logiquement la réalisation du séparatif dans les rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula.

Comme le mentionne le message, ces travaux ne sont pas anodins et il faudra ouvrir complètement la chaussée des trois rues. C'est pourquoi le Conseil communal estime que la réalisation de ces importants travaux doit être accompagnée d'une requalification des rues sur lesquelles ils se réalisent. Et le Conseil communal a tout à fait raison de le prévoir dès maintenant. Ceci d'autant plus que les rues attenantes à ces trois rues auront complètement changé d'ici la fin 2022 et devraient être beaucoup plus attrayantes selon le projet du réaménagement du secteur gare de Bulle. Cette étude permettra réellement d'étudier le lien entre la partie basse du vieux Bulle (fond de la Grand-Rue) et la partie nouvelle gare. De plus, comme la rue de la Toula verra sa fonction modifiée avec son prolongement pour le trafic doux jusqu'à la nouvelle gare, il sera aussi opportun de réfléchir à délimiter tout le centre-ville (vieux Bulle) ainsi que toute la rue de la Sionge et une bonne partie de la rue de la Léchère et de les mettre en zone 30. Ainsi, nous aurons toute une partie de Bulle qui deviendrait ouverte à une mobilité à 30km/h, donc plus apaisante et en même temps attractive pour la population bulloise.

Aussi le groupe PS-Les Verts soutiendra ce crédit d'étude d'un montant de Fr. 214'200.00 et vous convie à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Repond pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Charles-Henri Brandt** pour le **groupe PLR**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chers Conseillers communaux et Conseillers généraux, Pour ce point, le Conseil communal estime que la réalisation de ces importants travaux d'infrastructures doit être accompagnée d'une requalification des rues. La rue de la Sionge mériterait, selon les dires, un aménagement plus convivial. Mais pour cette rue, quand est-il de cet aménagement ? Le groupe PLR se pose les questions suivantes :

- 1. Sous quelle forme cette rue va-t-elle être modifiée ?*
- 2. Va-t-on conserver les places de parc ?*
- 3. Si oui, combien de places de parc seront disponibles ?*

Nous demandons au Conseil communal d'apprécier judicieusement l'impact de la diminution et/ou augmentation de ces places de parc pour la population et les commerces bullois.

Pour nous, conserver des places de parc à la rue de la Sionge reste indispensable pour le bon fonctionnement des commerces du centre de la ville de Bulle.

Le groupe PLR ne refuse pas cette proposition au budget, mais relève un point qui nous semble pertinent pour une bonne cohésion au centre-ville. Nous espérons ainsi recevoir une image claire pour ces travaux de la part du Conseil communal. En vous remerciant. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour son intervention et passe la parole à **Madame Thérèse Anatrà Luchinger** pour le **groupe PDC/PVL**.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec un léger ennui que le groupe PDC/PVL a pris connaissance du message concernant cette demande de crédit pour une étude de requalification des rues de la Sionge, de la Léchère et de la Toula.

Comme s'il portait des œillères, nous avons l'impression que le Conseil communal persiste dans la pratique du saucissonnage des études d'aménagement et de trafic des axes de circulation, et refuse ainsi d'adopter une vision globale et à long terme de la mobilité en ville de Bulle, comme l'a déjà demandé notre groupe à plusieurs reprises. Sans vision globale du centre-ville, la requalification de ces rues pourrait être comparée à un sparadrap posé sur une jambe cassée. Les discussions, toujours aussi présentes et vives autour du trafic en ville de Bulle, montrent que les accès de circulation multimodale ne peuvent pas être considérés séparément mais doivent au contraire faire l'objet d'une approche globale et cohérente. L'aménagement du centre-ville n'est pas un concours d'idées déco mais un réel enjeu social et commercial. Nous relevons par ailleurs dans le message que cette étude se propose d'amener des idées pour le réaménagement entre autres des rues de quartier de la Réche, de Montcalia, rues qui ne sont pas en relation directe avec les rues de la Sionge, de la Toula et de la Léchère, de quoi nous interroger sur la cohérence d'une telle étude.

Malgré le manque de vision d'ensemble si souvent relevé par notre groupe, nous approuverons l'octroi de ce crédit d'étude non pas parce que le projet nous convainc, mais parce que nous sommes convaincus qu'une réflexion pour le centre-ville est nécessaire.

Nous espérons ainsi que notre intervention sera prise en considération et garderons dès lors un œil attentif et critique en temps voulu sur les demandes de crédit d'investissement pour les travaux proposés à réaliser sur ces accès. »

Monsieur le Président remercie Madame Thérèse Anatrà Luchinger pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 215'000.00 pour le réaménagement des rues de la Léchère, de la Sionge et de la Toula.**

* * *

Vote du budget des investissements 2020

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le budget des investissements 2020 en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée et l'examen des projets d'investissements 2020 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, il invite les Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2020.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le budget des investissements 2020 qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 31'072'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 6'757'000.00, soit un total d'investissement net de Fr. 24'315'000.00.**

* * *

3.2. Budget de fonctionnement 2020

Monsieur le Président poursuit avec le budget de fonctionnement 2020.

Ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière. Comme à l'accoutumée, **Monsieur le Président** propose de passer le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

Chapitre 0 - Administration

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 1 - Sécurité publique

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 2 - Enseignement et formation

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 3 - Culture et loisirs

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 4 - Santé

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 5 - Affaires sociales

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 - Transports et communications

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 7 - Protection et Aménagement de l'environnement

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 8 - Economie

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 9 - Finances et impôts

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget de fonctionnement 2020. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et soumet au vote le budget de fonctionnement 2020 :

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le budget de fonctionnement pour l'année 2020 qui présente un total des charges de Fr. 139'289'500.00 et un total des revenus de Fr. 137'295'300.00, soit un déficit global de Fr. 1'994'200.00.**

* * *

4. Vente de terrain à la société GESA Gruyère Energie SA à Bulle (voir message en annexe

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la vente à GESA d'une surface de 4'594 m² au prix de Fr. 150.00/m², ce qui représente une somme totale de Fr. 689'100.00. Cette vente est en lien directe avec le développement du réseau de chauffage à distance de la Ville de Bulle. Tous les éléments utiles figurent dans le message. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si quelqu'un demande le renvoi ou la non-entrée en matière pour cet objet.

Cela n'étant pas le cas, la parole est maintenant aux groupes politiques.

La parole n'étant pas demandé par les groupes politique, **Monsieur le Président** demande si d'autres interventions sont souhaitées et passe la parole à **Monsieur Auguste Dupasquier** qui s'exprime à titre personnel.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En lien avec ce point et bien que je soutienne cette vente, j'ai une question à l'attention du Conseil communal. L'implantation de cette centrale de chauffe va entourer la déchetterie de Pra-Bosson et quelques concitoyens tourains m'ont abordé à ce sujet.

Tenant compte de ces faits et des « rumeurs » qui circulent sur une éventuelle fermeture de la déchetterie de la Tour-de-Trême, je demande au Conseil communal :

- 1. Quel est l'avenir de cette déchetterie à Pra-Bosson, plus particulièrement son maintien à long terme ?*
- 2. Qu'en est-il d'une éventuelle extension de celle-ci ?*

Je vous remercie d'avance pour votre réponse. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Auguste Dupasquier pour ses questions et cède la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**.

« Je ne peux pas prédire l'avenir de la déchetterie de Pra-Bosson aujourd'hui. Mais en tous cas, la suppression de cette déchetterie à cet endroit n'est pas discutée. La fermeture de la déchetterie de Pra Bosson n'a jamais été à l'ordre du jour du Conseil communal. Par contre, concernant son extension, avec la centrale de chauffe de GESA à côté, il y aura certainement des synergies possibles dans le cadre de la valorisation de biomasses, du compostage ou du recyclage de matériaux qui peuvent être fermentés. C'est plutôt une extension que la fermeture de cette déchetterie qui est en ligne de mire. »

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la vente à GESA Gruyère Energie SA de l'article 7582 nouveau, d'une surface de 4'594 m² à détacher de l'article 6976, au prix de Fr. 150.00 le m², ce qui représente une somme totale de Fr. 689'100.00.**

* * *

5. Révision partielle du Règlement sur les terrasses des établissements publics (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui, **au nom du Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Deux modifications dites de cosmétique législative vous sont présentées ce soir :

- *A l'art. 12 al. 2, nous rajoutons que l'art. 17, al. 1 lettre c, est réservé.*
- *La 2^{ème} modification concerne les modalités d'exploitation : l'art. 17 al. 1 lettre c est modifié en rajoutant et formulant comme suit:*

c. La préparation respectivement l'entreposage d'aliments (par ex. frigo, congélateur et autres équipements de cuisine) ainsi que les débits de boissons (machine à café, tirage de bière, etc...) sont interdits sur les terrasses à l'exception des cas où, lors de manifestations spéciales d'envergures, l'exploitant y est autorisé, sur demande écrite par le Conseil communal. De tels cas, en dérogation de l'art. 12, al 2, la vente à l'emporter est autorisée.

Il s'agit dès lors d'éléments purement formels et juridiques imposés par la DAEC qui ne changent pas le bienfait d'un tel règlement.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à approuver la révision du Règlement sur les terrasses des établissements publics.

Merci de votre précieuse écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité, soit par 48 voix, la révision des articles 12 et 17 du Règlement sur les terrasses des établissements publics.**

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption ou de révision de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 littéra f) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

* * *

6. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Camille Lavalette sur le parcage sauvage en ville de Bulle : contrôles effectués et mesures envisagées pour y remédier

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En réponse à la question posée par Madame Camille Lavalette concernant le parking sauvage, je me permets d'y apporter les éléments suivants.

Actuellement des contrôles sont effectués régulièrement en ville de Bulle lorsqu'il y a des manifestations, mais sans forcément cibler la zone de Bouleyres.

Particulièrement pour la zone du stade, je rappelle que lors de manifestations tels que les concours hippiques ou le skatepark, sur la place du stade notamment, un service de parc est mis en place et coordonné avec la Police communale. Concernant plus particulièrement les matchs du FC Bulle, nous avons pris contact, par l'intermédiaire de la Police locale afin de mieux synchroniser les parkings et éviter certains soucis, tout en gardant une proportionnalité dans les mesures. On ne pourra pas imposer un dispositif lors de chaque match, mais nous serons attentifs à la situation.

A titre de mesures, nous allons intensifier les contrôles et les présences sur place, ainsi que mettre des panneaux « stationnement hors case interdit » pour sensibiliser les automobilistes.

Les agents de la Police communale effectuent des patrouilles quotidiennes dans toute la ville et dénoncent des infractions liées notamment au stationnement en mettant particulièrement l'accent sur le hors case.

En effet, il s'agit pour notre Police d'un élément important, et les contrôles s'opèrent la journée ainsi que le samedi dès 06h00, mais également lors des services en soirée de 19h00 à 22h00, voire 22h30, et lors de manifestations qui se déroulent le dimanche.

Pour information, le nombre d'amendes pour des véhicules stationnés hors case délivrées par les agents pour 2018 est de 1'724.

A l'avenir, nous aurons un œil plus attentif sur cette zone de Bouleyres.

Au vu du travail important et en constante progression dans notre ville, nous pouvons remercier l'excellent travail de nos agents de la Police locale, mais nous devons prioriser les tâches et faire au mieux avec les ressources en personnel disponible.

J'en profite pour remercier notre chef de la Police pour le travail qu'il accomplit tous les jours.

Merci de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jérôme Tornare pour la présentation de la réponse du Conseil communal. Il passe la parole à Madame Camille Lavalette, auteure de la question.

Au nom du **groupe PS-Les Verts**, **Madame Camille Lavalette** s'exprime en ces termes :

« Merci Monsieur Tornare. Je prends bonne note de votre réponse. Je suis satisfaite d'apprendre que la Commune prend au sérieux cette problématique du parcage sauvage et qu'elle va prendre les mesures nécessaires à limiter certains abus. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Camille Lavalette et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question déposée par Madame Camille Lavalette, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le parcage sauvage en ville de Bulle : contrôles effectués et mesures envisagées pour y remédier.**

* * *

7. Décision sur la proposition interne de M. Charles-Henri Brandt sur l'envoi des documents de travail par e-mail (voir message en annexe)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 7 octobre 2019, le Conseil général a décidé que la proposition de Monsieur Charles-Henri Brandt devait être traitée comme une proposition interne au sens de l'article 101 du règlement du Conseil général. Dès lors, le Bureau est appelé à donner son préavis.

Monsieur le Président renvoie au message qui relate les considérations qui ont amené le Bureau à préavis négativement la proposition de Monsieur Charles-Henri Brandt d'envoyer la convocation et les annexes par e-mail et à proposer le maintien de l'envoi par courrier postal, avec utilisation de papier non coloré recyclé sans désencrage chimique et impression en noir-blanc uniquement.

Monsieur le Président demande à Monsieur Charles-Henri Brandt, auteur de la proposition interne, s'il souhaite apporter un commentaire.

Monsieur Charles-Henri Brandt indique avoir bien précisé l'envoi des documents de travail et les annexes par e-mail mais que ces derniers pouvaient aussi être déposés sur le site de la Commune accessibles avec un lien ou un login.

Monsieur le Président remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour cette remarque et constate que la parole n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, **Monsieur le Président** précise que le Conseil général est appelé à se prononcer sur la proposition de Monsieur Brandt telle qu'elle a été formulée et présentée par son auteur. Si la proposition de Monsieur Brandt est refusée, celle du Bureau, à savoir de maintenir l'envoi par courrier postal mais avec utilisation de papier non coloré recyclé sans désencrage chimique et impression en noir-blanc uniquement, sera mise au vote.

Monsieur le Président met au vote la proposition de Monsieur Brandt.

- ✎ Au vote, le Conseil général refuse par 34 non, 12 oui et 2 abstentions, la proposition interne de Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR, d'envoyer les documents de travail par e-mail.

La proposition de Monsieur Brandt étant refusée, **Monsieur le Président** met au vote la proposition du Bureau.

- ✎ Au vote, le Conseil général accepte par 38 oui, 10 non et 0 abstention, la proposition du Bureau d'envoyer les documents de travail par courrier postal mais avec utilisation de papier non coloré recyclé sans désencrage chimique et impression en noir-blanc uniquement.

* * *

8. Décision de transmission du postulat déposé par M. Sébastien Bossel pour la création d'une patinoire en ville de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat que Monsieur Sébastien Bossel a déposé au nom du groupe UDC le 25 mai et modifié le 7 octobre 2019 pour la création d'une patinoire en ville de Bulle.

Monsieur le Président passe la parole à **Monsieur Sébastien Bossel**, auteur du postulat, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Comme je l'ai bien précisé lors de notre dernière séance, le groupe UDC estime que, pour autant qu'une patinoire fonctionnelle, disponible et efficiente puisse être construite dans notre Commune, notre groupe est totalement ouvert quant à son emplacement. Nous estimons qu'un projet simple et peu coûteux serait amplement suffisant et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un bâtiment luxueux.

Je tiens également à préciser que le but de ce postulat n'est pas de contrer la réalisation du centre sportif régional. Force est toutefois de constater qu'en l'état, aucune garantie n'est donnée quant à sa réalisation.

Ce n'était qu'un secret de polichinelle et en tout cas pas une surprise, mais cela a été confirmé par la presse récemment, ce Centre sportif doit faire face à l'opposition de plusieurs communes, notamment en raison des coûts d'exploitation qu'elles devraient supporter, ou encore du fait qu'elles ont déjà leur propre projet dans le pipe-line ou en cours de réalisation. Je pense notamment aux communes de Broc ou de Gruyères. De plus, l'acceptation des citoyens n'est pas acquise actuellement.

Dans ces conditions, ce postulat a également pour objectif de pousser la Commune à s'engager au maximum de ses possibilités pour que le Centre sportif régional voit le jour, tout en défendant ses intérêts

qui sont notamment une répartition équitable des coûts entre les communes. A défaut, la Commune se devra d'être prête avec un projet de patinoire, qui pourrait éventuellement être couplé avec une piscine, et pourquoi pas être érigé sur le terrain de la Ronclina dont l'achat vient d'être voté par notre Conseil. Le groupe UDC estime en effet que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et qu'il y a lieu d'aller rapidement de l'avant pour y remédier, ce d'autant plus que la Commune investit pour d'autres sports, comme l'athlétisme ou le skate, le roller ou le pumptrack.

Pour toutes ces raisons et celles déjà évoquées lors de précédentes séances, le groupe UDC vous remercie pour le soutien que vous porterez à ce postulat. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Bossel pour cette intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Monsieur François Chardonnens indique que le **groupe PDC/PVL** est content de voir que le postulat de l'UDC sous cette forme soutient le Centre sportif régional et, par conséquent, le transmettra.

Monsieur le Président remercie Monsieur François Chardonnens et passe la parole à **Monsieur Cyrille Pürro** pour le **groupe PS-Les Verts**.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe PS-Les Verts a pris connaissance avec le plus grand intérêt du postulat déposé par Monsieur Bossel.

Que ce soit pour les Bulloises et Bullois ou pour les clubs sportifs impliqués, un accès continu à une patinoire est indispensable. La situation actuelle n'est aujourd'hui plus durable; en effet, la patinoire est trop souvent fermée en raison des nombreuses manifestations organisées à Espace Gruyère. Ainsi, une nouvelle piste de glace doit être envisagée. Cependant, nous estimons que ce postulat intervient à un moment inopportun. En effet, il est préférable d'encourager vigoureusement la construction du centre sportif régional (et de sa patinoire). Ce projet rentre actuellement dans une phase cruciale avec la prochaine consultation populaire et la Ville de Bulle doit pouvoir mettre toute son énergie à la défense de ce centre hautement stratégique. Transmettre aujourd'hui ce postulat donnerait un signal difficilement compréhensible pour la population, laissant paraître un doute sur la réalisation du centre.

C'est pourquoi une majorité de notre groupe se prononcera contre la transmission de ce postulat : nous partageons les préoccupations de Monsieur Bossel et des utilisatrices et utilisateurs de la patinoire, mais nous estimons aujourd'hui préférable que la Commune se concentre exclusivement sur le Centre régional.

Évidemment, si la situation ne devait pas évoluer favorablement, le groupe PS - Les Verts s'engagerait sans réserve pour la construction d'une nouvelle patinoire sur le territoire communal.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Cyrille Pürro pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 31 oui, 12 non et 5 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Sébastien Bossel pour la création d'une patinoire en ville de Bulle.**

* * *

9. Décision de transmission du postulat déposé par M. Grégoire Kubski sur le balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle.

Il demande à Monsieur Grégoire Kubski, auteur du postulat, s'il souhaite apporter un commentaire.

Monsieur Kubski s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chères et chers Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Ce postulat ne se veut pas dogmatique. Ce postulat ne prend pas position pour ou contre la technologie 5G. Moi-même, je n'ai pas les compétences professionnelles pour juger de son effet sur la santé. Je souhaite simplement que des mesures de prévention soient prises, car tester une technologie sur des humains me semble déjà délicat, mais la tester sur des enfants au sein d'établissements scolaires me pose vraiment problème. Le groupe de travail mis en place par l'Office fédéral de l'environnement a émis très récemment un rapport en novembre dernier sans pouvoir émettre de recommandation, dans la mesure où les spécialistes du groupe de travail n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur les effets de cette technologie. Respectons ainsi le principe de précaution et prenons une mesure concrète qui protège nos jeunes et qui pourra être levée si des études à terme viennent lever les doutes.

Je vous remercie. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Grégoire Kubski pour ses précisions et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 2 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, sur le balisage de l'installation d'antennes 5G à Bulle.**

* * *

10. Décision de transmission du postulat déposé par M. Cyrille Pürro sur un engagement de la Ville de Bulle visant la réduction des déchets (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, sur un engagement de la Ville de Bulle visant la réduction des déchets.

Il demande à Monsieur Cyrille Pürro, auteur du postulat, s'il souhaite apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, sur un engagement de la Ville de Bulle visant la réduction des déchets.**

* * *

11. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition. La parole n'étant pas demandée, il passe aux postulats

B. Postulats

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat et passe la parole à Madame Carole Fritschi.

Postulat n° 1 : Madame Carole Fritschi et Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts : adhésion à l'association La Grue

Madame Carole Fritschi s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Après le Léman dans l'Arc lémanique, l'Epi dans le Gros de Vaud, le Bruinet à Neuchâtel et, tout récemment, l'Abeille à La Chaux-de-Fonds, voici bientôt la Grue dans notre région.

Certes, derrière ces monnaies locales complémentaires, il y a d'abord une réflexion sur le rôle de base de l'argent ainsi que sur les excès et les risques engendrés par la mondialisation et la spéculation. Souvent, d'ailleurs, le soutien à l'économie locale est le moteur principal de la naissance de ces monnaies.

Cependant, au-delà des considérations idéologiques ou partisans et même en dehors des périodes de crise, ce type de monnaie peut apporter des avantages concrets. D'ailleurs, l'association qui est à l'origine du projet de La Grue est née d'une initiative citoyenne, apolitique. Précisons encore que ce système de monnaie complémentaire n'a pas l'objectif de concurrencer la monnaie nationale et ne prétend pas non plus être la panacée.

Une monnaie locale complémentaire permet de renforcer les liens sociaux, de préserver et dynamiser les qualités régionales comme le tissu associatif, les compétences artisanales, l'agriculture, un cadre de vie harmonieux et durable. Elle permet également de soutenir le commerce de proximité, de créer des circuits courts et de favoriser l'économie circulaire. Enfin, elle sert d'outil pour fédérer des projets durables et écoresponsables.

Concrètement, le 21 mars 2020 sera inaugurée la Grue, une nouvelle monnaie locale, durable et démocratique qui répond au slogan "3 régions, 2 langues, 1 monnaie". En effet, les Grues circuleront dans les trois régions qui forment la Gruyère historique, à savoir la Gruyère, le Pays-d'Enhaut et le Saanenland.

Comment fonctionnera-t-elle ? Dès le 21 mars 2020, nous pourrons échanger des francs suisses contre des Grues (1 Grue équivalant à 1 franc suisse) et payer nos achats avec la monnaie locale chez les membres prestataires qui sont 49 actuellement et qui appartiennent à des domaines aussi variés que l'alimentation, l'agriculture, la construction, les transports, la santé, le bien-être, la culture, la restauration ou encore l'artisanat. Parmi ces 49 prestataires, 29 sont situés en Gruyère, dont 9 à Bulle.

La Grue est une association qui a des membres de différentes catégories: il y a des membres individuels, des membres associatifs, des membres prestataires et des membres autorités communales. La cotisation annuelle va de 20 francs pour les membres individuels à 50 francs pour les prestataires et les autorités communales.

A ce jour, deux communes du Pays-d'Enhaut et cinq communes gruériennes soutiennent l'association: Château-d'Oex, Rougemont, Bas-Intyamon, Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Grandvillard et Le Pâquier.

Nous demandons par conséquent, dans un premier temps, que la Commune de Bulle devienne membre de l'association La Grue afin de donner un signal positif, d'encourager les acteurs locaux à devenir prestataires, de promouvoir l'économie de proximité et d'orienter les citoyens vers des actions promouvant le développement durable.

Dans le même esprit, dans un second temps, nous proposons que la Commune verse une partie des jetons de présence des conseillers généraux et communaux en Grues – montant qui serait défini en fonction de l'évolution du projet – et que les citoyens qui le souhaitent puissent aussi payer les taxes communales en monnaie locale. Il nous semble que les 50 francs de cotisation annuelle constituent un investissement acceptable - en tout cas en comparaison avec ceux que nous avons consentis ce soir ! - et que le travail supplémentaire occasionné aux employés communaux par l'introduction des Grues devrait être supportable.

Certains parmi vous demeurent sans doute sceptiques. Toutefois, à l'heure où le Conseil communal vient de créer une commission pour la Place du Marché dont le but, au-delà de la création éventuelle d'un parking, est de limiter, voire de contrecarrer la désertification du centre-ville historique, en particulier avec la future concurrence du quartier de la nouvelle gare, nous n'avons rien à perdre mais tout à gagner.

A elle seule, l'introduction de La Grue ne sauvera pas le centre-ville, c'est évident, mais elle ne péjorera pas non plus la situation. Au pire, ce sera le statu quo, au mieux la monnaie locale promouvra les contacts sociaux, contribuera à garder de l'animation au cœur de notre cité, encouragera les citoyens à acheter auprès des commerces locaux et, par conséquent, aidera les acteurs économiques de proximité à résister. Nous n'avons donc rien à perdre, au contraire. Mais pour que le projet ait une chance de se développer, il est nécessaire que la Commune le soutienne officiellement et concrètement.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Fritschi et passe la parole à Monsieur Charles-Henri Brandt.

Postulat n° 2 : Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du groupe PLR : redéfinition du concept de stationnement et de circulation en ville de Bulle

Monsieur Charles Henri-Brandt s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chers Conseillers communaux, chers Conseillers généraux, La politique de stationnement et de circulation liée aux mesures d'accompagnement de la H189 provoque l'incompréhension et la colère des citoyens et des entreprises.

En effet, personne n'est satisfait de la suppression des ronds-points, de la mise en place de gabions, des chicanes et autres plots en béton disposés sur la chaussée... Tous ces éléments déstabilisent le conducteur et sont dangereux. Il n'y a qu'à aller faire un tour au rond-point du Temple ou au chemin des Crêts pour comprendre ces propos.

Personne ne critique notre réseau de transport Mobul, mais les doubles-bus qui circulent le plus souvent vides entravent la circulation et provoquent des files d'attente à chaque arrêt disposé sur la voie publique.

Depuis les années 2000, la Commune s'est employée à supprimer plus de 600 places de parc dans son centre élargi. Souvenez-vous des parkings du Musée et du plateau de la gare, et rappelez-vous de toutes les places supprimées à la Grand-rue, à l'avenue de la Gare, à la rue du Moléson, ou encore à la place de l'Abbé-Bovet.

Cet acharnement contre la voiture s'applique aussi à nos entreprises qui se voient imposer des « concepts de mobilité » impossibles à mettre en place et qui les poussent à vouloir quitter le territoire communal.

Nous savons que le Conseil communal en place n'est pas responsable de l'ensemble de ces mesures qui ont débuté il y a plus de 10 ans. Nous savons aussi que la Commune est soumise à des normes et des règlements et que sa marge de manœuvre est très étroite. Toutefois, nous souhaiterions que le Conseil communal prenne de la hauteur par rapport aux mesures d'accompagnement de la H189 qui sont aujourd'hui révolues et inadaptées et nous pensons qu'il doit redéfinir son concept de circulation et de stationnement.

A travers ce postulat, nous demandons que le Conseil communal prenne les mesures suivantes :

- *stopper la suppression des ronds-points*
- *remettre en place les ronds-points du Temple et du centre de la Tour*
- *enlever les gabions et blocs en béton et les remplacer par des gendarmes-couchés*
- *maintenir toutes les places de parc du centre-ville (périmètre élargi) ou remplacer celles qui doivent l'être en les mettant dans un parking proche*
- *assouplir son règlement communal sur le besoin en stationnement pour les entreprises.*
- *mettre les arrêts de bus sur des espaces réservés, hors du trafic.*

Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Brandt et passe la parole à Monsieur François Chardonnens.

Postulat n° 3 : Monsieur Chardonnens au nom du groupe PDC/PVL : clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA

Monsieur François Chardonnens s'exprime en ces termes :

« GESA a un bilan de 105 mios de francs, des ventes aux alentours de 55 mios de francs et un bénéfice d'environ 2 mios de francs.

Nous souhaitons que le Conseil communal nous présente, avant le budget 2021,

- *les prestations de service public déléguées à GESA,*
- *une analyse de risque du Conseil communal liée à cette délégation,*
- *une description des contrôles qui assurent la séparation entre les tâches publiques et celles purement privées. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Chardonnens et passe la parole à Monsieur Cyrille Pürro.

Postulat n° 4 : Monsieur Cyrille Pürro au nom du groupe PS-Les Verts : envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial réponse (pré-affranchissement)

Monsieur Cyrille Pürro s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

A chaque votation ou élection, le taux de participation des citoyens et citoyennes reste invariablement très bas. Ce constat inquiétant doit amener les autorités à réfléchir à des solutions afin de favoriser la participation de la population. De ce fait, je souhaite proposer au Conseil communal d'utiliser le système d'envoi commercial-réponse lors de la distribution du matériel de vote que les Bulloises et Bullois reçoivent 4 à 5 fois par année. En effet, une étude de l'université de Fribourg démontrait en 2017 que la mise à disposition de matériel de vote déjà muni d'un « pré-affranchissement » permettait une augmentation significative du taux de participation (de l'ordre de 2%). Évidemment, il ne s'agit que d'une mesure parmi d'autres, qui vise à donner toutes les chances aux Bulloises et aux Bullois de participer activement aux prises de décisions politiques, mais cela constituerait un signal clair des autorités en faveur de notre démocratie directe. D'ailleurs, ce système est déjà utilisé dans de nombreux cantons, dont Genève, Zürich, Glaris, Zoug, Saint-Gall...

Fréquemment utilisé lors d'envois de questionnaires, sondages ou invitations, ce système permettrait à la Commune de pré-affranchir toutes les enveloppes de vote, tout en ne payant que les enveloppes retournées par la poste (celles déposées directement dans la boîte de la Commune et les enveloppes non-utilisées ne seraient pas facturées). Cela représenterait donc un petit investissement financier mais cela permettrait de nous assurer que chaque Bullois et Bulloise puisse participer aux votations et élections. Le vote de chaque citoyenne et citoyen doit être pris en compte et il est regrettable qu'aujourd'hui, à chaque élection ou votation, certains avis de nos concitoyennes et concitoyens ne soient pas entendus, car ils ou elles ont oublié d'affranchir leur enveloppe.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Cyrille Pürro et passe la parole à Madame Chantal Frossard.

Postulat n° 5 : Madame Chantal Frossard au nom du groupe PDC/PVL : annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux

Madame Chantal Frossard s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

On voit que ces dernières années, la population se préoccupe des problèmes dus aux changements climatiques. Elle est davantage soucieuse de sa consommation en s'intéressant à la provenance des aliments, à leur emballage, à leur production.

La tendance à se tourner vers une consommation de produits locaux est en progression. Et dans ce sens, plusieurs possibilités sont offertes à la population : les marchés à la ferme, les marchés hebdomadaires,

les auto-cueillettes, les magasins de circuits courts, les paniers Bio, les commerces en ligne et les épiceries.

En Gruyère, il existe une offre riche et diversifiée de produits locaux et ces produits sont généralement de très belle qualité. Mais cette offre est souvent peu visible pour les habitants de la région.

Sur internet, quelques sites ont déjà établi des listes d'endroits proposant la vente des produits régionaux. Cependant, chaque site est relativement spécifique et aucun ne répertorie toute l'offre de la région.

Nous demandons au Conseil communal d'éditer un annuaire référençant les producteurs et les magasins de produits locaux. Cet annuaire permettrait d'informer la population sur les produits et les lieux de vente de la région. Dans cet annuaire se trouverait toute la production locale des produits de bouche, provenant des boucheries, épiceries spécialisées, primeurs, boulangeries et même des différentes fermes et maraîchers de la région.

Cet annuaire serait destiné à la population bulloise, aux nouveaux citoyens. Il pourrait être édité sur papier et/ou être disponible sur le site de la Ville de Bulle.

Le but de ce projet est d'aider la population bulloise à consommer les produits de la région mais aussi d'aider les producteurs à valoriser leur savoir-faire.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Chantal Frossard.

Constatant que la parole n'est plus demandée, il clôt la discussion sur le dépôt des postulats. Il informe leurs auteurs que les postulats seront examinés par le Bureau et portés à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

C. Résolutions

Monsieur le Président informe qu'aucune résolution ne lui a été remise à l'ouverture de la séance, selon la procédure prévue à l'art. 104 du règlement du Conseil général. Il passe directement aux questions.

D. Questions

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question. Il passe la parole à Monsieur Philippe Dupasquier.

Question 1

Au nom du **groupe PDC/PVL**, **Monsieur Philippe Dupasquier** pose la question suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La presse s'est fait l'écho ces dernières semaines de différents problèmes rencontrés par la Commune, problèmes liés à l'affectation de surfaces d'extension ou d'implantation d'entreprises, notamment dans la zone industrielle de la Prila.

Comment le Conseil communal entend-il traiter urgemment avec les instances fédérales et cantonales cette problématique ? J'utilise à dessein le mot d'urgence, tant le développement des entreprises revêt une importance particulière pour notre Commune, que ce soit au niveau des places de travail ou des rentrées fiscales.

Merci d'avance pour votre prise de position. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour sa question et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Dupasquier, votre question est tout à fait pertinente. Aujourd'hui, la Ville de Bulle ne peut rien faire toute seule. Nous sommes en train d'élaborer, avec l'ARG, le plan directeur régional issu directement du plan directeur cantonal d'aménagement du territoire. C'est dans ce cadre-là que nous souhaitons ardemment avoir des terrains industriels supplémentaires à disposition de nos entreprises. En ce sens, cela fait d'ailleurs bon nombre d'années que nous discutons avec les services de l'Etat et l'ARE, via DAEC.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la nouvelle LAT entrée en vigueur en 2014 qui, pour rappel, a été acceptée par les citoyens suisses à 2 contre 1, il est dit plus ou moins clairement de ne plus sortir du périmètre bâti existant pour mettre de nouvelles surfaces en zones constructibles, dans le but principalement de conserver les surfaces d'assolement, terres nourricières de notre pays.

Chaque fois que nous voulons passer un terrain de zone agricole en zone à bâtir, c'est la croix et la bannière. Des échanges de terrain ont pu se faire entre communes, suite à deux ans de procédure. Aujourd'hui, il y aurait bon nombre de projets à réaliser, mais la législation nous les verrouille. L'issue passe par le plan directeur régional et plus loin dans le temps, par une fusion des communes. »

Monsieur Philippe Dupasquier remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse, puis passe la parole à Monsieur Sébastien Rime.

Question 2

Pour le **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Rime** pose la question suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le parking du tennis a fait l'objet d'un crédit voté au Conseil général et la réalisation a été faite entre 2018 et 2019. Nous avons constaté la mauvaise qualité du revêtement et avons pu lire dans la presse qu'il y a eu une malfaçon dans l'exécution des travaux par une entreprise bulloise.

Nous avons constaté que des travaux étaient déjà en cours et que la situation a été rapidement maîtrisée pour éviter les inconvénients présents, notamment la boue présente sur les places de parc et chemins, ainsi que sur l'accès au mur de grimpe.

Mes questions portent plutôt sur la suite des travaux :

- *Un dédommagement sera-t-il versé à la Commune par l'entreprise ou les ingénieurs en charges de travaux ?*
- *La Commune va-t-elle modifier le cahier des charges, avec un fond en dur et par exemple des îlots de verdure, pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise ? »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien Rime pour sa question et passe la parole à **Monsieur Patrice Morand** qui apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général,

Le problème du parking du tennis a occupé le Conseil communal à plusieurs reprises durant cet automne.

Pour faire un peu d'historique, l'investissement a effectivement été décidé dans cette salle, dans la continuité de la réalisation du mandat d'étude parallèle de toute la zone sportive.

Un revêtement avait été proposé selon le résultat du MEP. Différents mandataires se sont occupés de sa pose. Après peu de temps, nous nous sommes aperçus du problème et le Conseil communal a tout mis en œuvre pour défendre ses droits. Le Conseil communal a même refusé le travail qui avait été réalisé.

Selon le projet du MEP, il était précisé que le sol devait être composé de 70% de ballaste (granulats 40/60) et 30% de terre végétale afin de voir du vert ressurgir entre les cailloux.

Néanmoins et comme déjà dit, nous nous sommes rapidement aperçus que quelque-chose ne fonctionnait pas et après quelques séances avec les mandataires, le Conseil communal a demandé une analyse de la composition de ce revêtement.

Les résultats des sondages ont démontré que la terre végétale représentait de 78,6% à 92,5% alors que la commande, je le répète, précisait 30% de terre.

Sur ce, l'entreprise a immédiatement reconnu les malfaçons du produit posé. Elle a retiré promptement et à ses frais le revêtement incriminé. Pour l'instant, l'entreprise a procédé à la remise en état des terrains, à ses frais également, afin de maintenir une utilisation de la place pendant la période hivernale.

Pour la suite, le Conseil communal va évaluer et étudier diverses variantes et une décision sera prise au début 2020.

J'espère avoir répondu à votre question. »

Monsieur Sébastien Rime remercie Monsieur Patrice Morand pour sa réponse.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Valérie Schmutz.

Question 3

Au nom du **groupe PLR, Madame Valérie Schmutz** pose la question suivante :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Éric Gobet et moi-même avons déposé un postulat qui s'intitulait : Bulle, ville touristique.

Monsieur Wyssmueller, en charge du dicastère concerné, nous avait apporté une réponse de la position du Conseil Communal le 27 mai dernier. Dans cette réponse, il était prévu de mettre en place un groupe de travail avec les acteurs concernés afin d'étudier la possibilité d'obtenir un label touristique pour la ville de Bulle, qu'il soit saisonnier ou durant les manifestations d'envergure.

L'été est passé et les changements au sein du Conseil communal ont été faits. Maintenant, c'est à Monsieur Lauper que revient ce dicastère.

Nous aimerions donc savoir si la réunion d'un groupe de travail est agendé en début d'année 2020. »

Monsieur le Président remercie Madame Schmutz pour sa question et donne la parole au Conseil communal.

Monsieur Sébastien Lauper confirme que cette question va être reprise au sein du Conseil communal et qu'il va reprendre contact pour créer ce groupe de travail.

Mme Schmutz remercie Monsieur Lauper pour sa réponse.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Sébastien Bossel.

Question 4

Monsieur Sébastien Bossel pose la question suivante :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC a pris connaissance avec regret de la position de l'OFROU confirmant sa volonté de fermer l'accès à la station-service et à la zone industrielle sur le giratoire de Battentin.

En introduction du budget, Monsieur le Syndic a rappelé l'importance pour la Commune de trouver des terrains pour les industriels et Monsieur Dupasquier vient de poser une question à ce sujet.

Cette information amène de la part du groupe UDC les questions suivantes :

- 1. Quelle est la position du Conseil communal suite à la réponse de l'OFROU ?*
- 2. Dans quelle mesure le Conseil communal peut-il s'y opposer ?*
- 3. Du fait que les autorités cantonales ont décrété une situation d'urgence pour cette zone stratégique de la Prila-Les Combes, quel est le soutien qu'elles peuvent apporter à notre Commune ? Le Conseil communal en a-t-il sollicité ?*
- 4. En cas de fermeture, quelle alternative prévoit le Conseil communal pour maintenir les accès, au vu notamment de l'importance de l'accès à la zone précitée ?*

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bossel pour sa question et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, bon nombre de questions se posent par rapport à ce qui a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux ces derniers temps.

Par rapport à la décision de l'OFROU de demander la fermeture du giratoire de Battentin permettant l'accès à la zone industrielle de Battentin ou Combes Sud, il faut savoir qu'en 2005, au moment de la signature de la convention tripartite entre la Ville de Bulle, l'Etat de Fribourg et l'OFROU, cet accès était provisoire, conditionné au bon fonctionnement de ce giratoire. En cas de perturbations dues à la voie donnant accès à la zone industrielle ou d'encolonnement constaté sur l'autoroute, la fermeture de cette voie d'accès pouvait être demandée.

Aujourd'hui, on peut constater l'encolonnement de voitures sur l'autoroute ; il est vrai que c'est dangereux. L'OFROU nous a écrit au printemps de l'année passée pour dire qu'il exigeait la fermeture de l'accès pour le 31.12.2020.

Il y avait des antécédents à ceci. En 2017, le même OFROU avait mandaté un rapport auprès d'un expert indépendant pour statuer sur la prévision de l'encolonnement sur l'autoroute. Le problème avait été clairement identifié : mis à part un nombre de véhicules croissants sur cette artère, il y a un encolonnement de véhicules sur l'autoroute qui est dû non à une surcharge de ce giratoire, mais au chevauchement des véhicules en provenance de Fribourg et de Vevey qui veulent changer de pistes dans les 50 mètres précédant le rond-point.

Aujourd'hui, nous avons cette lettre de l'OFROU qui demande de fermer l'accès à Battentin. Notre position est multiple et différents éléments sont à considérer :

- Le mauvais fonctionnement du giratoire en raison de cette voie d'accès à Battentin où le surplus de véhicules doit être prouvé.*
- En l'état, si on observe la circulation lorsqu'il y a plus d'un kilomètre de bouchon sur l'autoroute, le giratoire fonctionne correctement. Le nœud se situe avant ce giratoire.*
- L'OFROU persiste et signe malgré tout. Il a encore adressé un courrier aujourd'hui exigeant la fermeture de l'accès à Battentin.*

- *Les mesures du Conseil communal pour s'opposer à l'OFROU ne sont pas nombreuses. Le Conseil communal aimerait, si la convention devait être mise à exécution, que ce soit pour les vraies et bonnes raisons. Il est possible que la Ville ou que les propriétaires installent un jour des caméras pour filmer le giratoire et l'encolonnement afin de dire s'il y a ou non un lien de cause à effet.*
- *Toujours est-il que la Ville a toujours cette épée de Damoclès quant à la fermeture de cet accès.*
- *Le Conseil communal savait que cet accès était provisoire et peut-être condamné un jour. Dès que l'OFROU a exigé la fermeture de l'accès, le Conseil communal a mis à l'enquête les emprises de terrains pour, le cas échéant, pouvoir desservir la zone industrielle de Combes Sud depuis la zone industrielle de la Prila.*
- *Quel soutien l'Etat peut-il apporter à la Commune ? En lien avec le PAD Prila – Combes Sud pour lequel nous avons des oppositions des services de l'Etat, avec ces problèmes d'autoroute et ceux du terrain industriel qui ne peut être en l'état mis en valeur pour répondre aux besoins pressants d'entreprises locales, le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat pour demander une réunion avec la Commission économique. Nous avons reçu une fin de non-recevoir disant que pour les questions d'aménagement, il fallait regarder avec le Directeur de la DAEC, pour les finances avec le Directeur des finances et l'économie avec celui de l'économie. Le constat est que l'on n'arrive pas à réunir le canton pour nous aider.*
- *Concernant le terrain de la Prila classé terrain stratégique cantonal, le Conseil d'Etat a décrété une situation d'urgence pour réaliser un PAD afin de répondre à la demande d'une entreprise à forte valeur ajoutée qui souhaitait s'installer. Le processus d'élaboration du PAD prend normalement beaucoup de temps. Or, ce PAD s'est fait en deux mois, avec la participation de représentants des services de l'Etat dans le groupe de travail. Il a été mis à l'enquête en février 2018. En novembre 2019 – vous l'avez d'ailleurs vu dans la presse avant que la Commune n'ait reçu le droit d'être entendu du Conseil d'Etat – les mêmes services qui étaient autour de la table, s'opposent au PAD en question. Nous ne comprenons pas ce revirement, raison pour laquelle nous avons souhaité une rencontre avec le Conseil d'Etat, laquelle nous a été refusée.*
- *Des alternatives pour le maintien de l'accès existant, nous n'en n'avons pas. Probablement que l'accès se fera un jour par un autre endroit. Toutefois, la station-service est un générateur de mouvements sur le giratoire mais n'apporte pas une seule voiture supplémentaire aux heures de pointes, sachant que ce sont les automobilistes qui passent qui s'y arrêtent.*
- *Nous avons discuté de ce rapport avec le vice-directeur de l'OFROU, ses adjoints, les Conseillers d'Etat, l'ARG, Mobul. À cette occasion, la Ville a présenté une étude d'un diplômant, retravaillée par les mandataires de la Ville, qui proposait une variante d'accrochage sur la H189. La question de la priorisation des mesures a également été discutée lors de cette séance. Le Conseil communal a confirmé par écrit la teneur de cette entrevue. Il y a eu plusieurs courriers de relance de la part de la Ville. La réponse n'est arrivée que cette semaine pour dire que l'OFROU voulait fermer l'accès à Battentin.*
- *Si la sortie d'autoroute devait être scindée en deux, cela impacterait l'aménagement de la zone industrielle de la Prila puisque des emprises seraient nécessaires pour créer une bretelle. Même pour cette question, le Conseil communal n'a pas de réponse de l'OFROU à ce jour.*

J'ai fait le tour de la situation. »

Monsieur Bossel se déclare satisfait, remercie Monsieur le Syndic pour la réponse détaillée et espère que la Commune trouvera une solution à cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Il passe la parole à **Monsieur Frank Aellen** qui intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues,

Ce soir je vous annonce que je remets mon mandat de Conseiller général pour le 31 décembre 2019. Des raisons professionnelles motivent cette décision.

Les 19 années que j'ai passées au sein de ce Conseil ont été fort riches et passionnantes. Je pars avec une serviette pleine de souvenirs. Je souhaite à chaque Bulloises et Bullois de vivre cette expérience.

Je présente à vous tous mes meilleurs vœux pour 2020 et pour cette fin de législature. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Monsieur Frank Aellen. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

* * *

12. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président passe maintenant la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour les Divers du Conseil communal.

Monsieur le Syndic intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je constate que nous avons beaucoup causé ce soir. Je n'ai pas de divers particuliers.

Par contre, en rapport à la décision du Conseil général de recevoir des documents en noir et blanc, j'ai un petit souci. En effet, aujourd'hui, lorsqu'il y a des plans, des dessins, des courbes, etc. dans les

messages, ils sont en couleurs. Cela sera un peu compliqué pour les Conseillers généraux de traiter ces documents en noir et blanc à l'avenir.

Je profite du micro pour vous remercier, Monsieur le Président, les membres du Bureau, les membres du Conseil général, pour la sérénité des débats qui règne dans cette enceinte et la recherche conjointe de solutions. Je remercie également tous les cadres, la police, le secrétariat toujours présents au fond de la salle ainsi que tout le personnel de la Commune à disposition de la population.

J'adresse également un remerciement à mes collègues du Conseil communal pour leur excellent travail et la collaboration qui règne en son sein. Aujourd'hui nous avons deux membres excusées, retenues par des fonctions bernoises, d'une part Madame Marie-France Roth Pasquier et, d'autre part, Mme Johanna Gapany dont cela aurait été la dernière séance du Conseil général, si elle avait été présente.

Je souhaite à vous toutes et tous, au nom du Conseil communal, de belles fêtes et formule mes meilleurs vœux pour l'année 2020. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Clôture de séance

Monsieur le Président clôt la séance en ces termes :

« Les récentes élections fédérales, qui ont vu Mesdames Johanna Gapany et Marie-France Roth Pasquier accéder respectivement au Conseil des Etats et au Conseil national, ont une incidence sur la composition des Autorités communales. Afin de consacrer un maximum de temps à l'exercice de son nouveau mandat politique, Madame Johanna Gapany a démissionné du Conseil communal au 31 décembre de cette année et notre collègue Monsieur Eric Gobet, premier des viennent-ensuite de la liste PLR, a accepté de siéger à l'Exécutif dès le 1^{er} janvier 2020.

[Applaudissements]

La procédure pour remplacer Monsieur Gobet au Conseil général est en cours et l'élection d'un nouveau membre de la Commission d'aménagement sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Au terme de cette dernière séance à laquelle Monsieur Gobet participe en qualité de Conseiller général, je tiens à le remercier pour son activité et son dévouement au sein du Législatif et de la Commission d'aménagement durant neuf ans et lui souhaite de trouver au sein de l'Exécutif autant de plaisir à œuvrer au service de la population.

Je tiens aussi à remercier Monsieur Frank Aellen pour ses 19 ans au Conseil général, dont bien quelques années au sein du Bureau. Je vous souhaite tout de bon dans vos prochaines occupations et beaucoup de plaisir.

[Applaudissements]

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Jacqueroud qui vous communiquera volontiers son adresse. Je remercie chacune et chacun d'y répondre rapidement.

Au terme de cette dernière séance de l'année 2019, je tiens à adresser mes remerciements au Conseil communal, ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour le travail accompli tout au long de l'année, au service de la Ville. Je veux également vous souhaiter, à vous tous présents dans la salle, une très belle fête de Noël et un très bon passage vers l'année 2020.

Il est 23h25 heures, je clos les débats et vous souhaite une belle fin de soirée. »

La séance est levée à 23 heures 25

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Malik Seydoux

Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal

Nicole Jacqueroud

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message plan financier 2020 – 2024 (pt 2)
- Budget 2020 (pt 3)
- Messages pour investissements (pts 3.1.1 à 3.1.12)
- Message vente de terrain à GESA (pt 4)
- Message règlement sur les terrasses (pt 5)
- Messages du Bureau (pts 7 à 10)